



FRONTON

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Objectifs du DOB

Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
Informer sur la situation financière

Délai 2025 :

Il doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les Régions, toutes les collectivités et tous les établissements en M57 et non 2 mois.

Un passage obligé :

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale (DOB).

Il présente les engagements de la commune de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant les situations nationales et internationales sont incertaines et évoluent rapidement.

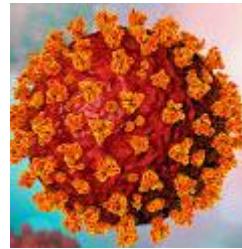
Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF).

Sommaire

- Contexte, objectifs et Méthodologie
- Eléments de rétrospective 2021 - 2024
- Prospective 2025 – 2026
- Budget eau potable
- Budget assainissement collectif
- Budget photovoltaïque

Budget principal – Contexte national

2020 – 2026 : Le mandat des crises



Crise sanitaire



Crise internationale



Crise énergétique



Crise budgétaire



Crise politique

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Un PLF au parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

**Le PLF a été approuvé en utilisant l'article 49.3 de la Constitution
Saisine du Conseil Constitutionnel**

Un contexte économique toujours tendu



Une prévision de croissance relativement stable de +1,2%.

Dernières annonces :
Etat + 0.90 %
Banque de France + 0.7 %



Baisse de l'inflation en 2025 qui devrait se stabiliser à 1,7% grâce à une baisse des coûts de l'énergie et un desserrement de la politique monétaire de la BCE.



La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt.

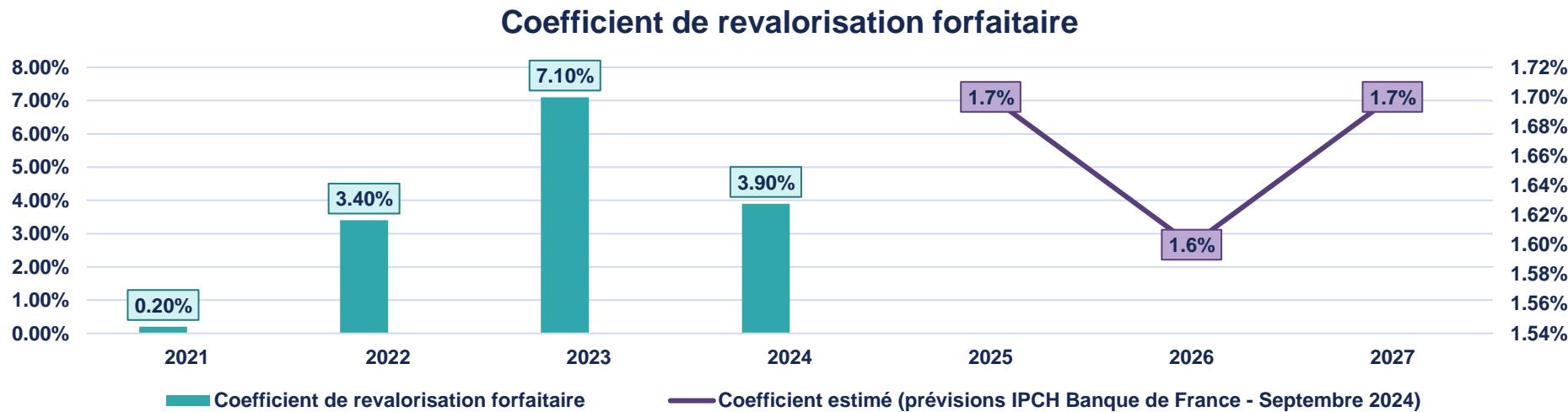


Un déficit public très élevé à 6% du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110%



Incertitudes politiques suite à la dissolution de l'Assemblée nationale avec des impacts potentiels sur les investisseurs étrangers et nationaux

Coefficient de revalorisation forfaitaire et prévisions d'inflation Banque de France



POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

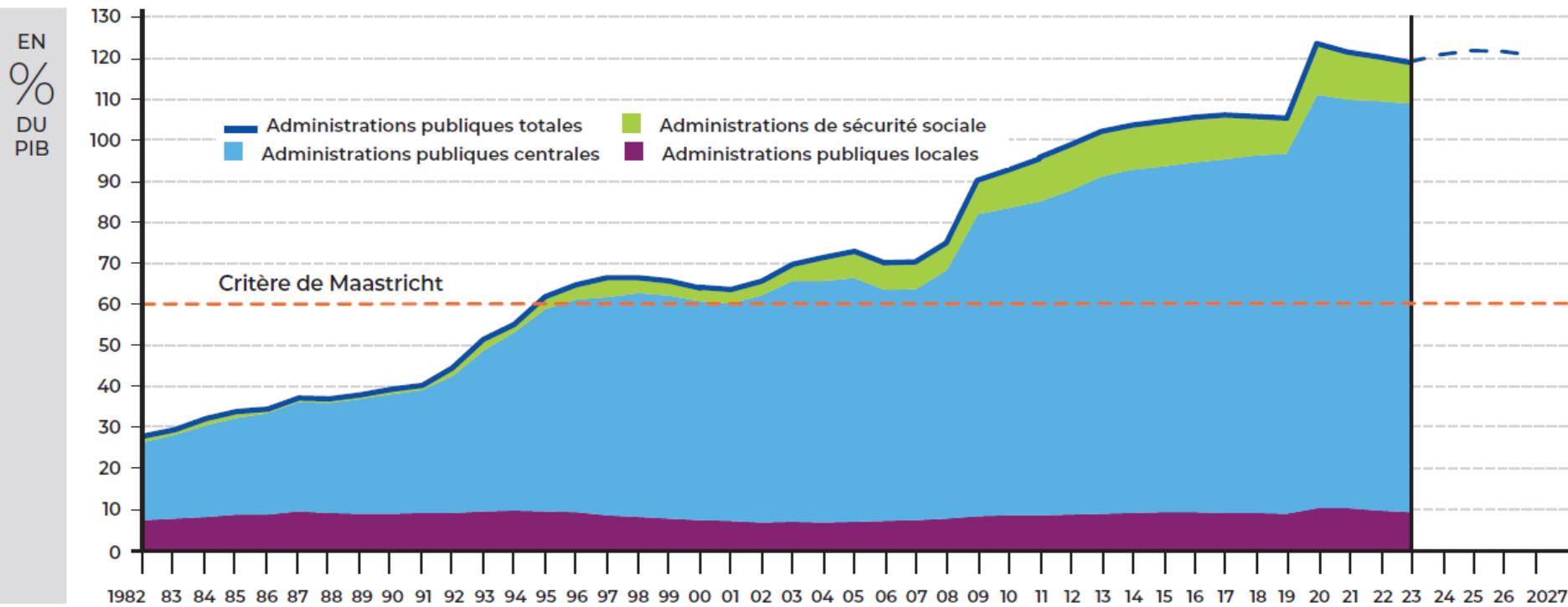
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2024 étant de +1,7% par rapport à novembre 2023, le coefficient légal appliqué sur les bases 2024 est donc de 1,017 (contre 1,039 en 2024). En 2025, l'inflation devrait s'élèver aux alentours de 1,6%.

Contexte macro-économique

La dette des administrations publiques en % du PIB



La DGF augmente La DSIL baisse La DETR reste stable

La DGF augmentera de 150 M€ au lieu des 290 M€ prévus par le gouvernement, mais avec une diminution correspondante de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) restant, elle, stable.

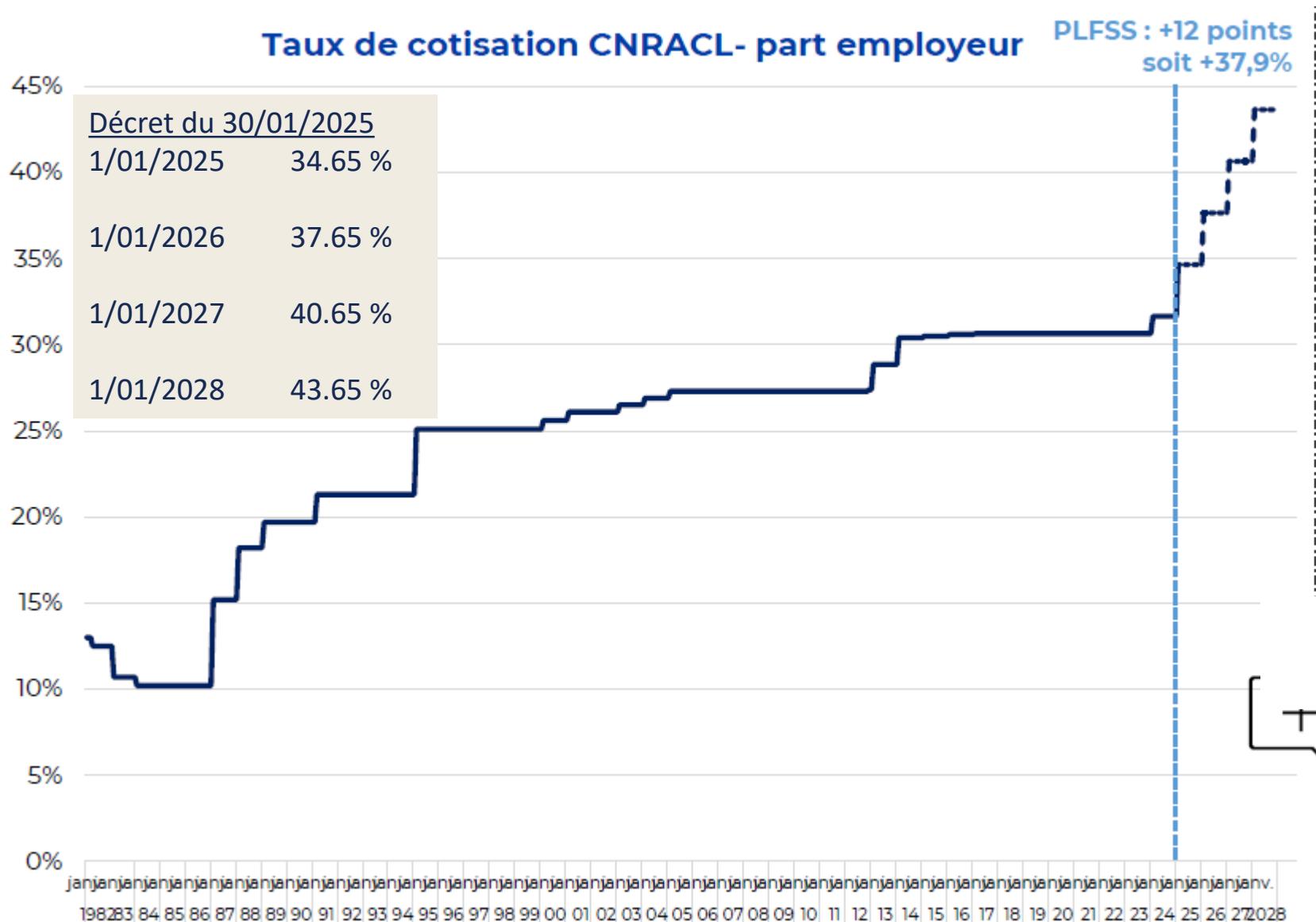
L'État conserve 140 M€ de DGF.

Laisser stable la DETR pour diminuer la DSIL est un choix financier.

En effet, tous les crédits prévus pour la DSIL étant réalisés depuis deux ans, la diminuer fait de vraies économies.

Mais les crédits engagés pour la DETR n'étant pas tous réclamés par les communes rurales, la laisser stable ne coûte pas si cher.

Les charges de personnel : un enjeu majeur



Chiffres projetés 2024/2023

	Communes	FRONTON
Recettes de fonctionnement	+2,5%	+ 1.69 %
Recettes fiscales	+2,0%	+ 4.55 %
Dépenses de fonctionnement	+4,4%	+ 4.4 %
Charges à caractère général	+3,5%	+ 6.69 %
Dépenses de personnel	+4,9%	+ 4.62 %
Epargne brute	-7,8%	- 12.30 %

Bien que ces chiffres soient provisoires, une tendance de fond se dessine pour les collectivités du bloc communal, confrontées à un ralentissement de la croissance de leurs recettes fiscales.

Pour Fronton, ce ralentissement reste moindre en raison de la dynamique population.

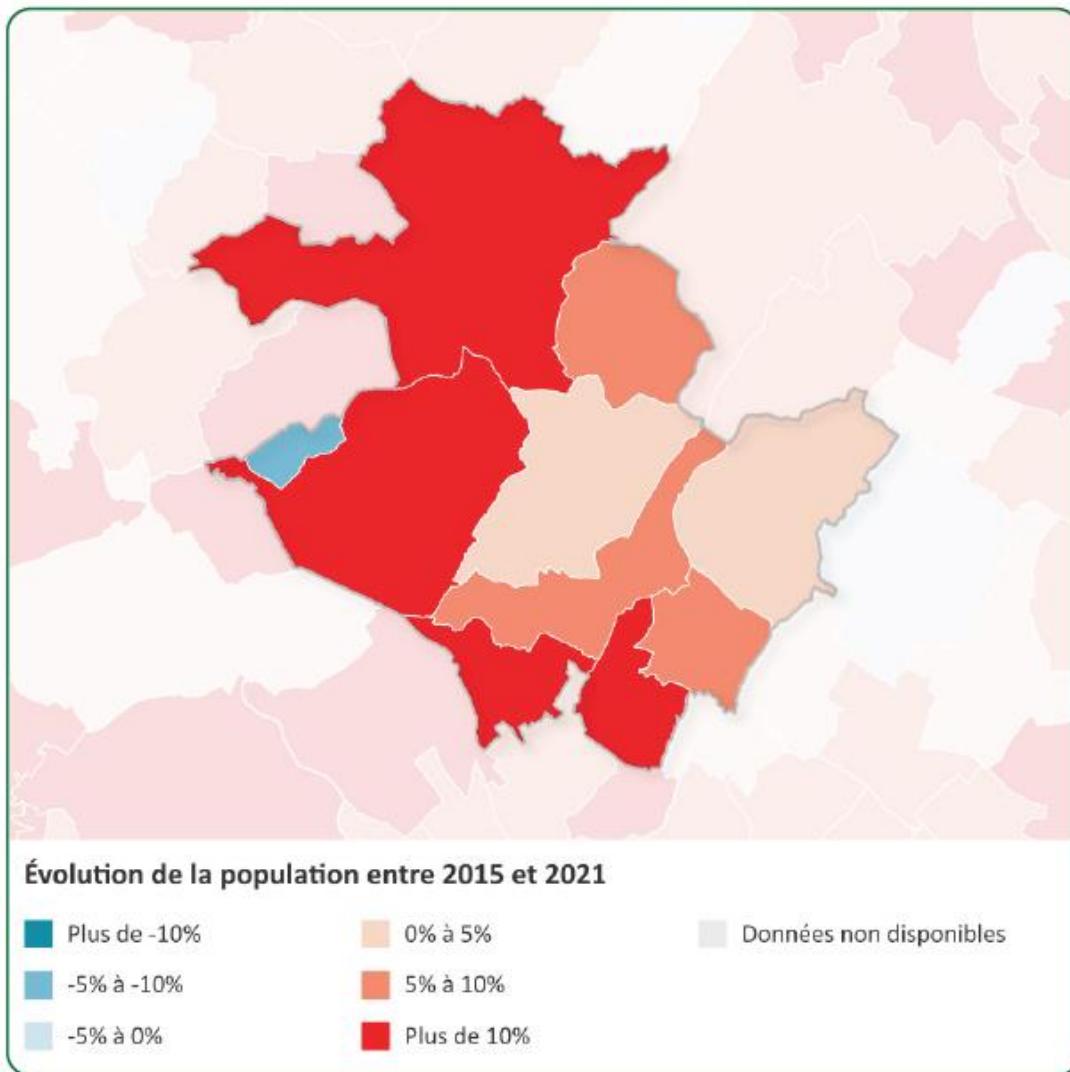
Budget principal – Contexte local

Les effets cumulés pour les communes

FONCTIONNEMENT	Conjoncturel	DMTO	2022 : 536 097 € 2024 : 231 772 €
	Structurel	CNRACL Suppression Fds soutien scolaire Coût des normes	2024 : 31.65 % 2025 : 34.65 % 2028 : 43.65 % - 57 000 €/an Ne cesse d'augmenter
INVESTISSEMENT	Conjoncturel	TAM	Pourraient baisser en lien avec la baisse de la construction
	Structurel	SUBVENTIONS CD 31 Région Fonds Vert	Annoncées en baisse par les partenaires

La population

CC du Frontonnais



A retenir

Avec une population qui évolue de + 10,5% sur les 5 dernières années, un fort dynamisme démographique de la commune

Objectifs et méthodologie

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ **Déterminer la capacité d'investissement de la collectivité ainsi que l'évolution de ses ratios financiers**

La méthodologie

Les données renseignées :

- ▲ 2023 : Intégration des données du CA 2023
- ▲ 2024 : Intégration des données du CFU 2024 prévisionnel
- ▲ 2025 et suivants : intégration des éléments de prospective en fonctionnement et du PPI

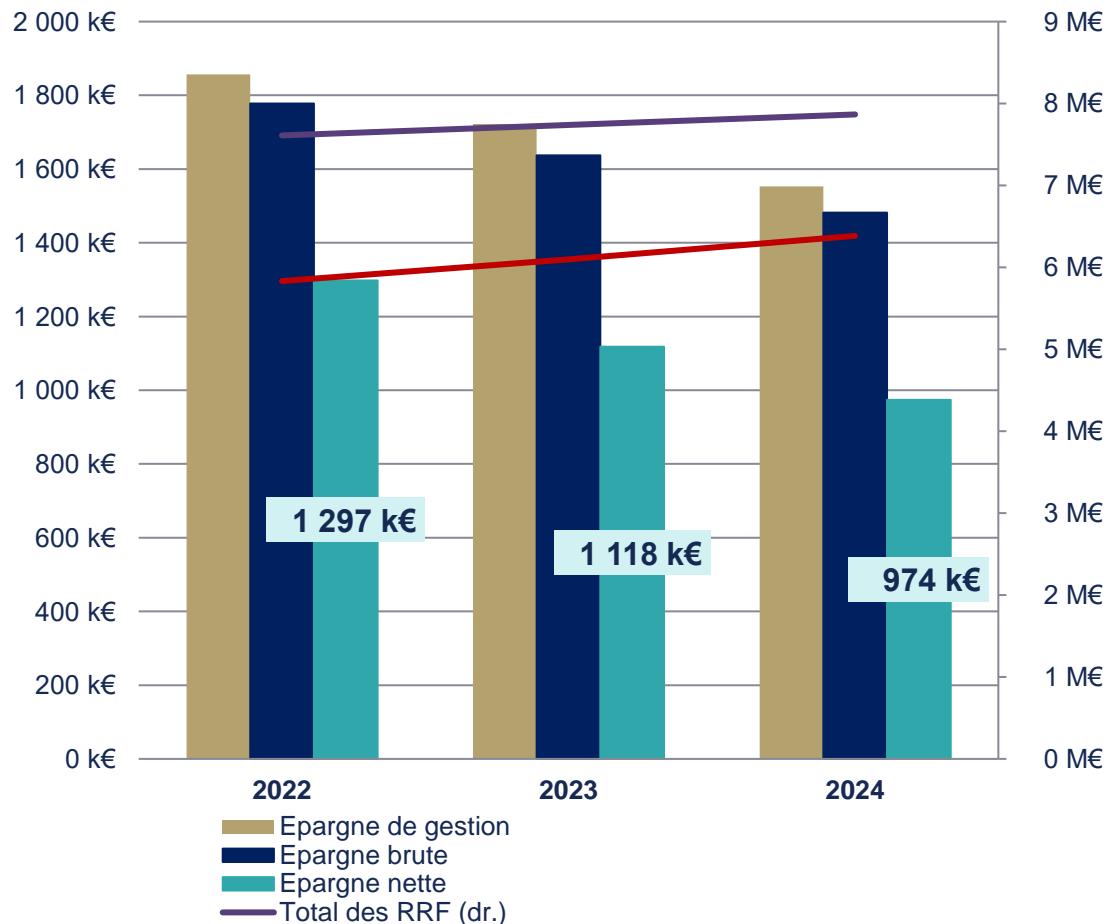
Synthèse des éléments de rétrospective 2021-2024

Résultats 2024

Fonctionnement	2024	2023	2022
Dépenses	6 828 226.01	6 531 642.85	6 384 580.30
Recettes	7 990 879.40	7 857 849.05	7 798 819.43
Report	0.00	0.00	0.00
Résultat	+ 1 162 653.39	+ 1 326 206.20	1 414 239.13
Investissement	2024	2023	2022
Dépenses	2 955 362.38	2 501 566.09	4 561 909.62
Recettes	2 925 736.64	4 096 416.42	4 180 186.37
Résultat N	- 29 625.74	+ 1 594 850.33	- 381 723.25
Report N-1	+ 3 449 496.59	+ 1 854 645.75	2 236 369.00
Résultat cumulé N	+ 3 419 870.85	+ 3 449 496.59	1 854 645.75
	2024/2023	Moyenne des communes	Fronton
Recettes Fonctionnement	+ 2.3 %		+ 1.69 %
Dépenses Fonctionnement	+ 4.4 %		+ 4.54 %
Epargne brute	- 8.7 %		- 12.33 %

Erosion des épargnes : progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes !

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



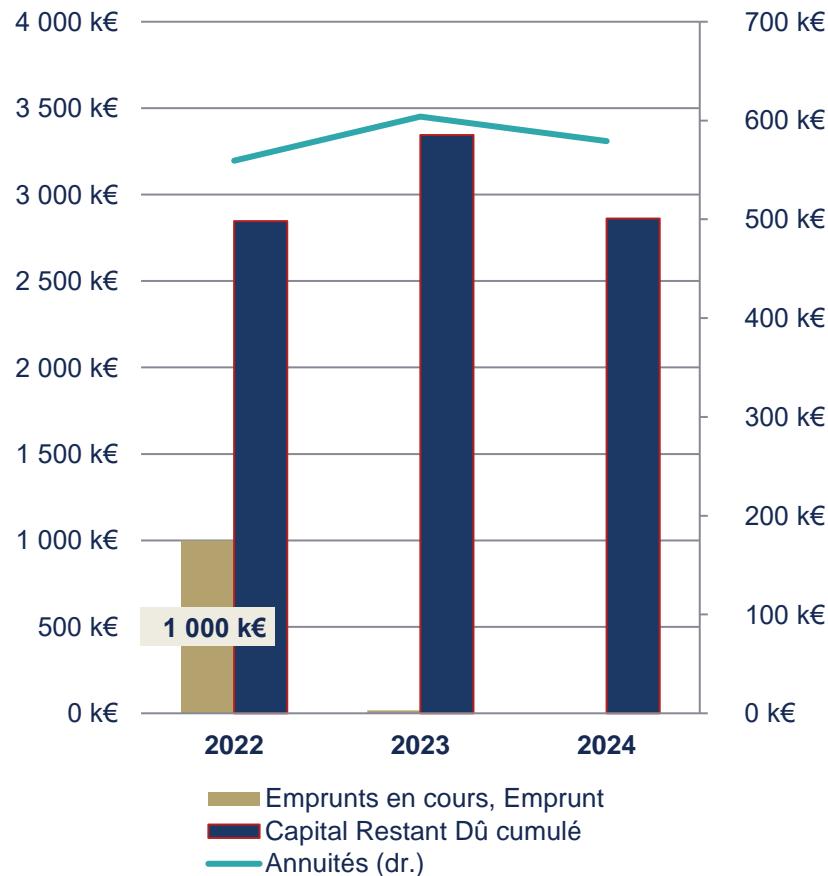
En rétrospective, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est légèrement plus dynamique que celle des recettes. Cela a pour conséquences d'affecter le niveau de l'ensemble des épargnes. Ces dernières restent bien positionnées.

Le taux d'épargne brute qui était positionné à 23,35% en 2022 passe à 18,84% en 2024.

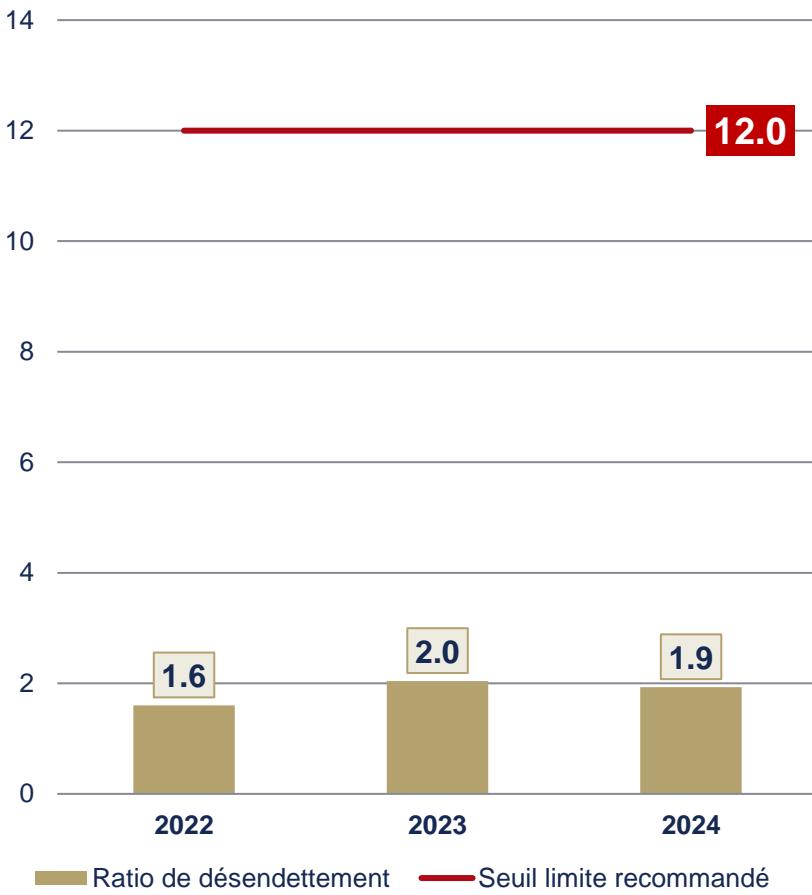
Pour rappel le seuil minimum recommandé est fixé à 8-10%.

Un encours de dette stable et un ratio de désendettement bien positionné

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



Les données plus détaillées de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020 1	588 123.11 €	115 250.74 €	472 872.37 €	0.00 €	0.00 €	4 151 559.88 €
2021	537 278.69 €	98 112.24 €	439 166.45 €	0.00 €	0.00 €	3 678 687.50 €
2022 2	544 413.49 €	80 110.51 €	464 302.98 €	0.00 €	0.00 €	3 310 443.15 €
2023 3	604 490.32 €	85 314.99 €	519 175.33 €	0.00 €	0.00 €	2 846 140.25 €
2024	579 238.89 €	70 794.74 €	508 444.15 €	0.00 €	0.00 €	3 344 097.92 €
2025	433 492.21 €	56 172.71 €	377 319.50 €	0.00 €	0.00 €	2 861 291.96 €
2026	300 919.10 €	47 178.29 €	253 740.81 €	0.00 €	0.00 €	2 483 972.46 €

1 – 2020 – 70 922 € Prêt sans intérêt du CD 31 – Maison de l'IEN

2 -2022 - 1 000 000 € Prêt pour les près de Matabiau. Différé au 05/01/2023
 Impact du Capital Restant Dû du 1^{er} janvier 2024

3 – 2023 – 17 133 € - prêt de la CAF pour la ludothèque

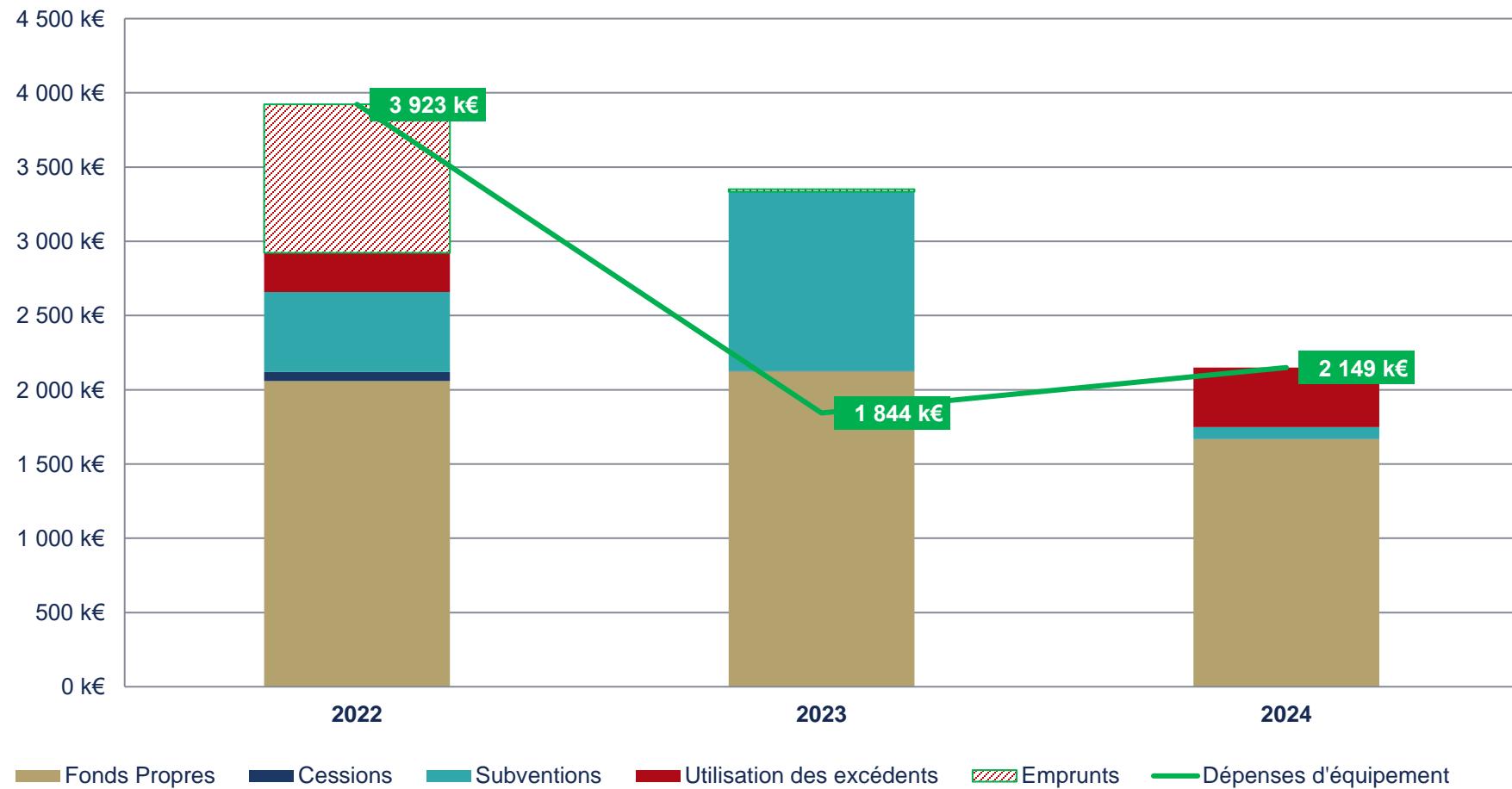
Dette – emprunts à terme

2020	2024
250 000 €	350 000 €
330 000 €	700 000 €
2021	940 142 €
/	46 000 €
2022	2025
957 €	550 000 €
130 996 €	700 000 €
122 935 €	280 000 €
2023	280 000 €
56 000 €	2026
	/

**Soit 4 737 030 € de capital
sur la période 2020 - 2026**

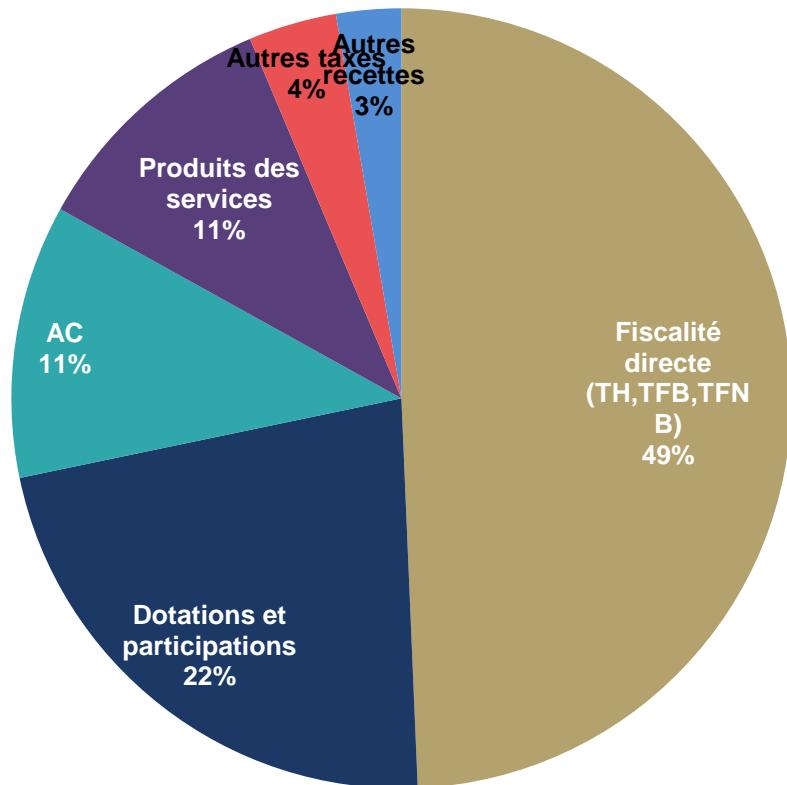
7,9 M€ de dépenses d'équipement financées principalement par les ressources propres

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Synthèse des éléments de prospective 2025-2026

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2025



La fiscalité directe (49%) : Sans action sur les taux, le produit évoluera uniquement en fonction de l'évolution des bases.

Les dotations et participations (22%) évolueront en fonction des écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale et des participations.

AC / DSC représente (11%) des recettes réelles de fonctionnement.

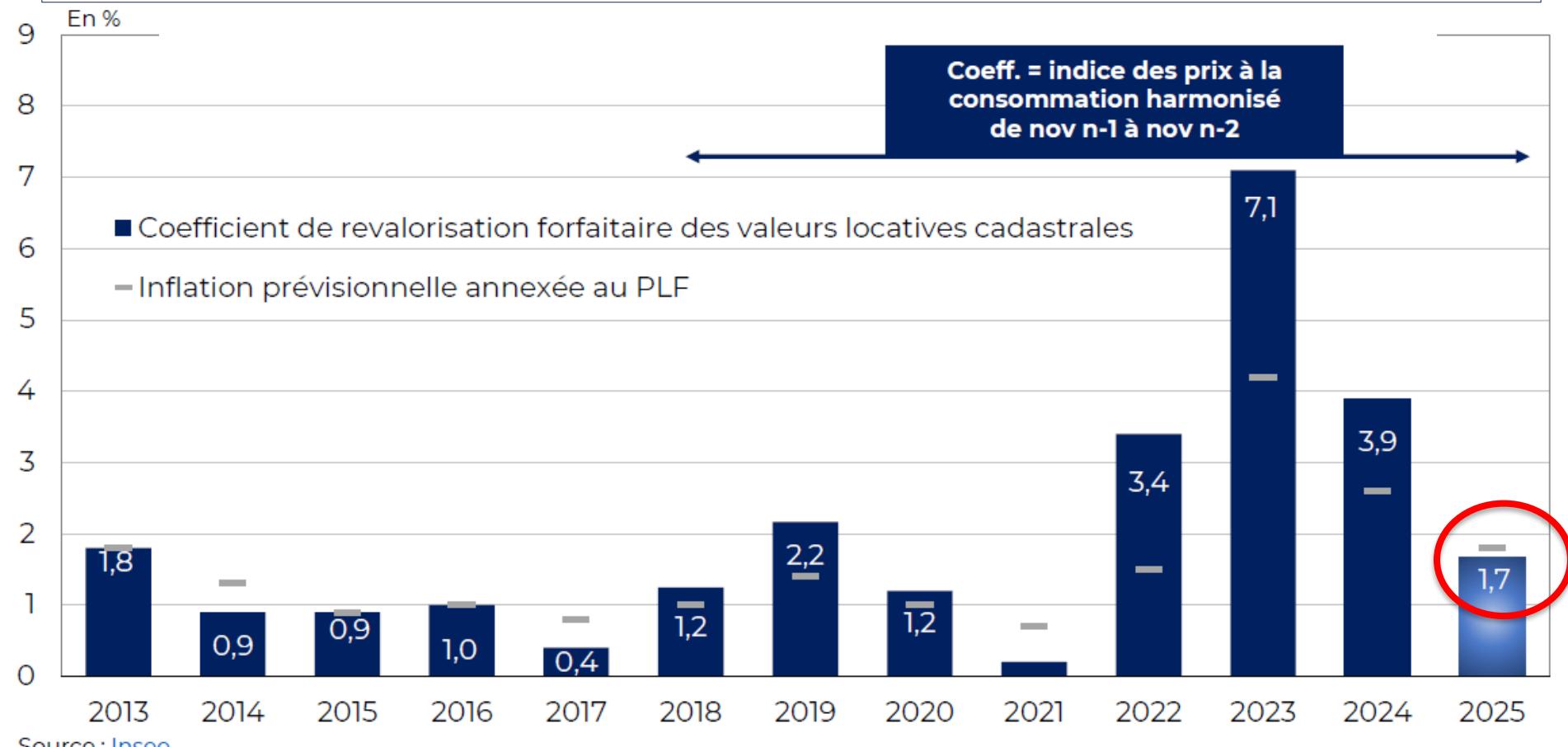
Le produit des services représente 11% des recettes. Il s'agit des services rendus aux usagers par la collectivité.

Autres taxes (4%) comprennent essentiellement les éléments de fiscalité indirecte (DMTO, droits de place, taxe sur l'électricité...).

Les autres recettes (3%) comprennent les produits spécifiques, les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante, les reprises sur provisions et les recettes diverses.

Les valeurs locatives cadastrales

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases dynamique de +3,9% en 2024, le coefficient qui sera appliqué en 2025 s'élève à 1,0168, soit une augmentation des bases de +1,7%.



Bases fiscales estimées + 73 302 € de produit sur le seul effet bases

Estimation réalisée par le service

	Bases réelles
	2 024
FB	7 242 510
Coef correcteur	
FNB	185 288
TH log vacants	256 271
TH rés. Secondaires	380 573
Lissage suite RVLLP TF	

TAUX 2024 pour mémoire :

FB : 43.12 %

FNB : 77.05 %

TH : 20.72 %

Eléments de projection :

+ 1.70 % sur les bases TH, TF, TH habitation et FNB

+ 3 % de dynamique sur le FB des locaux habitation

+ 1 % sur le FB sur les locaux pros

- 1 % sur le FNB

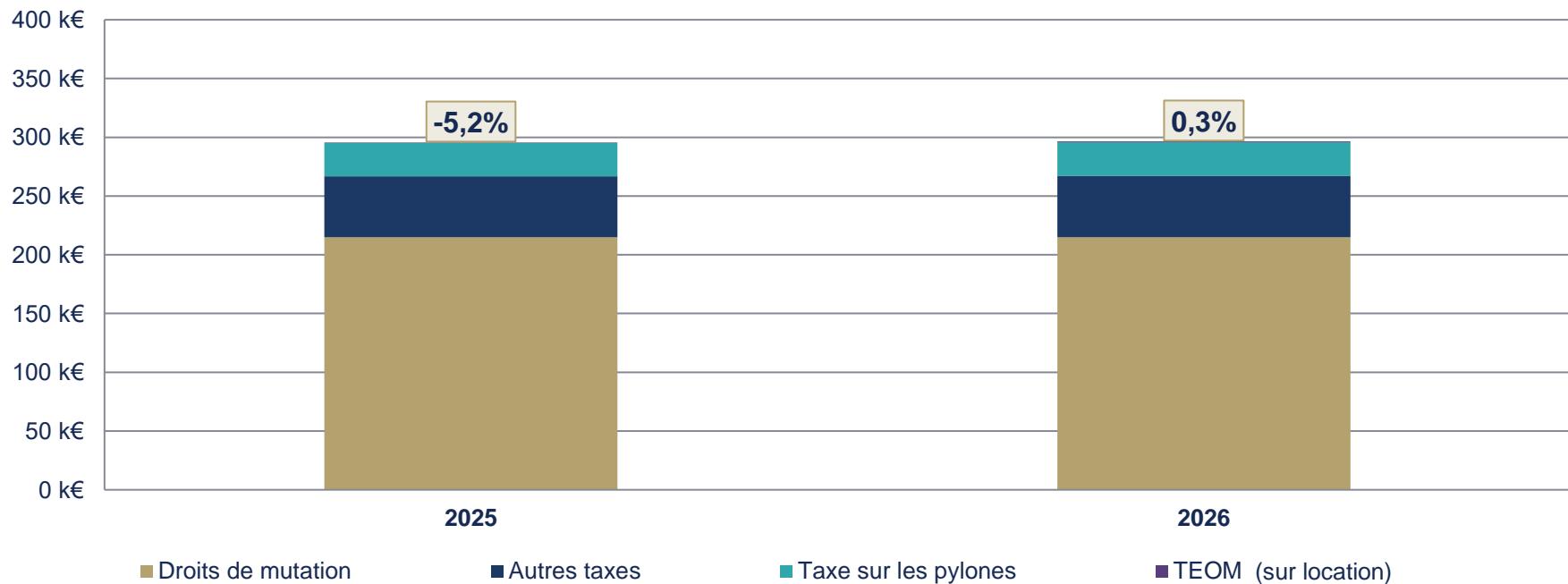
Simulation produit 2025 : 3 958 552 €
Pour mémoire produit 2024 : 3 885 251 €

Soit 73 301 € de produit nouveau

c'était 193 000 € en 2024

Une fiscalité indirecte atone en raison d'un manque de visibilité sur une possible reprise des DMTO

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte

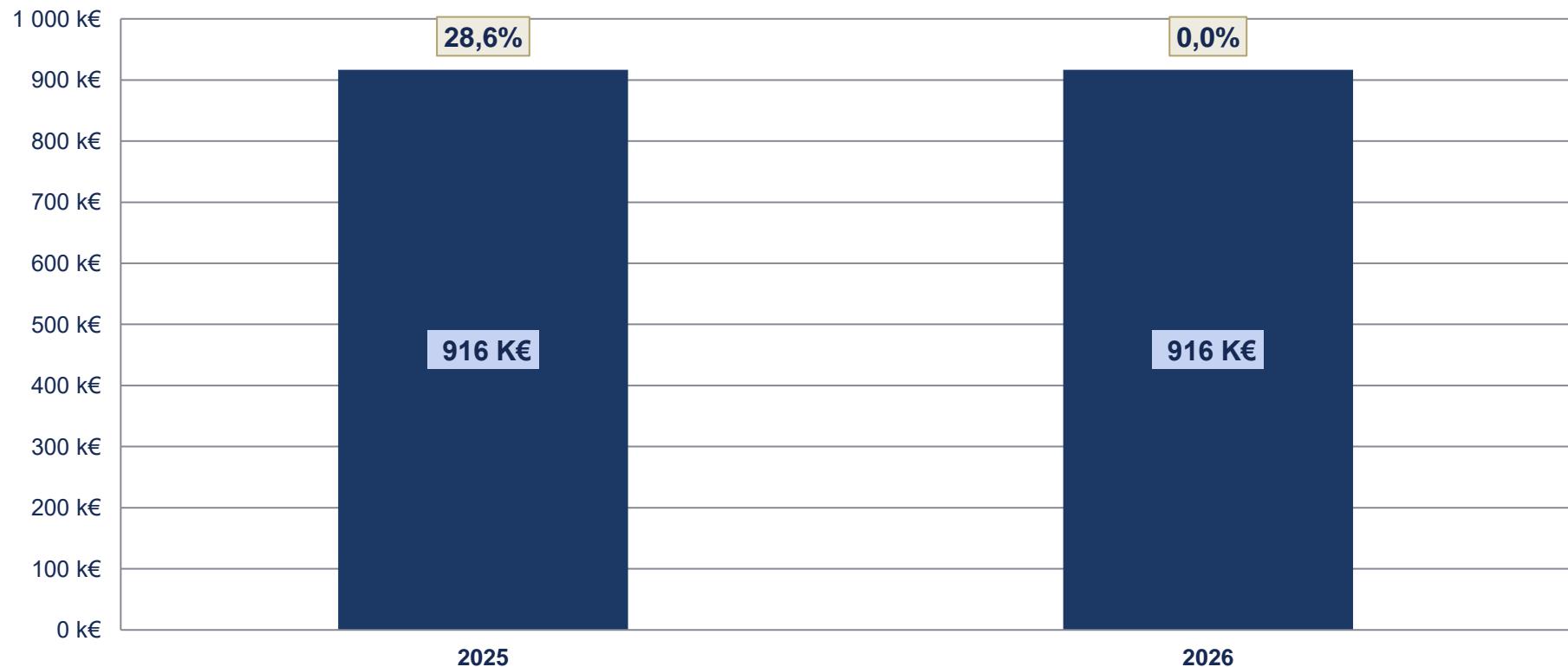


Les droits de mutation sont stables sur la période du fait d'une hypothèse prudente liée au manque de visibilité de la collectivité sur cette recette. Ils sont passés de 550 000 € à 230 000 € en 4 ans

Taxe sur les pylônes: le montant de l'imposition, fixé par pylône, varie selon la tension électrique. Ces montants sont révisés chaque année proportionnellement à la variation, constatée au niveau national, du produit de la TFPB.

Revalorisation du montant des AC en 2025 en raison du transfert de la compétence voirie sur RD

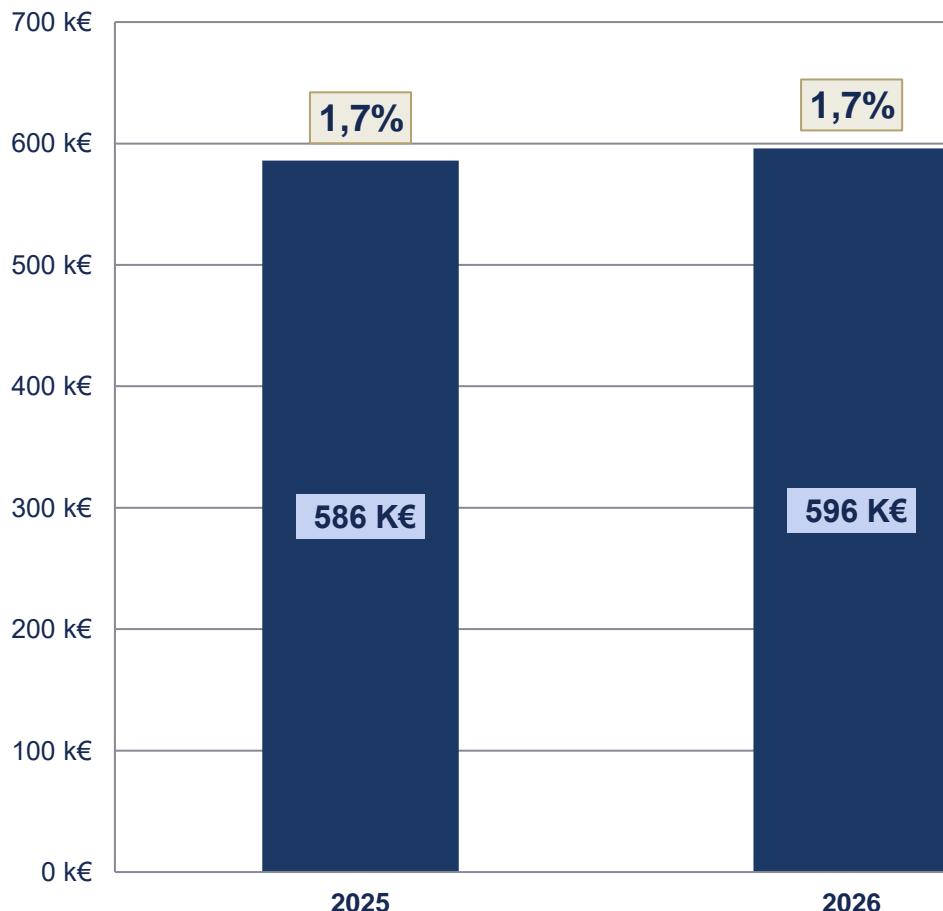
Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Croissance de la dotation forfaitaire grâce à la dynamique de population

Evolution de la dotation forfaitaire

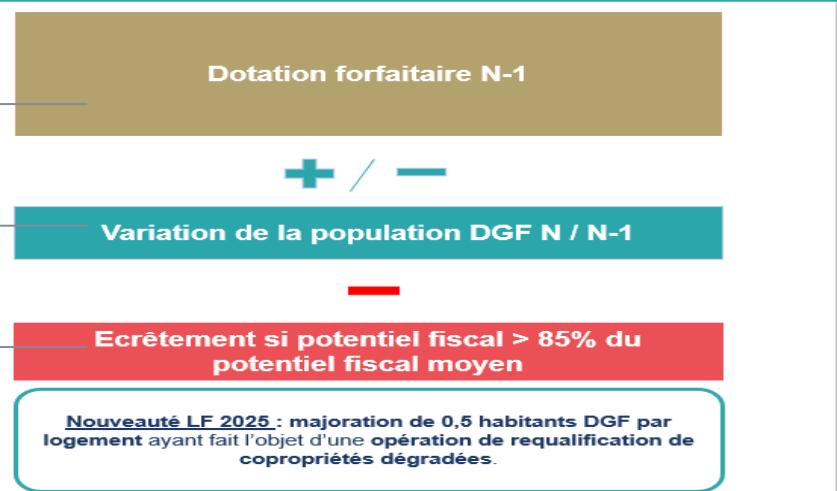


Le calcul du montant de la DF s'effectue selon deux variables.

D'une part sur la base de l'évolution de la population, à la hausse ou à la baisse qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la Dotation Forfaitaire (DF).

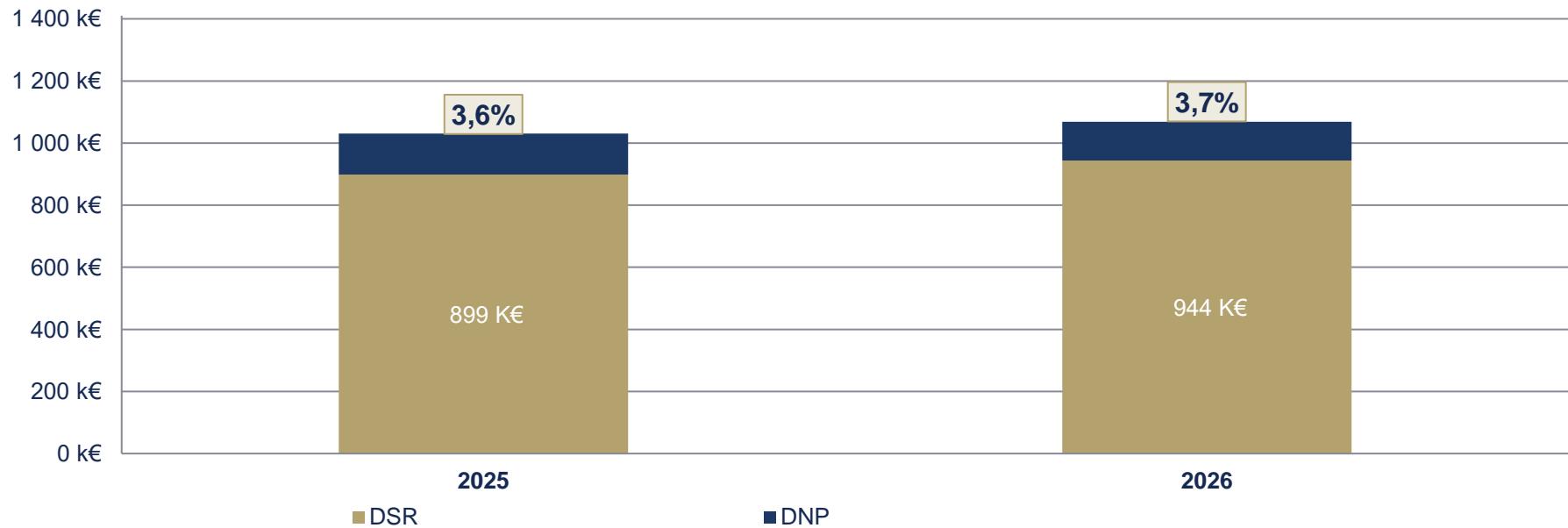
D'autre part, en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune qui la rend éligible ou non au mécanisme d'écrêttement. Cet écrêttement est suspendu exceptionnellement en 2023 et 2024.

Calcul avec reprise de l'écrêttement en 2025



Une dotation de solidarité rurale dynamique

Évolution de la DSR et de la DNP



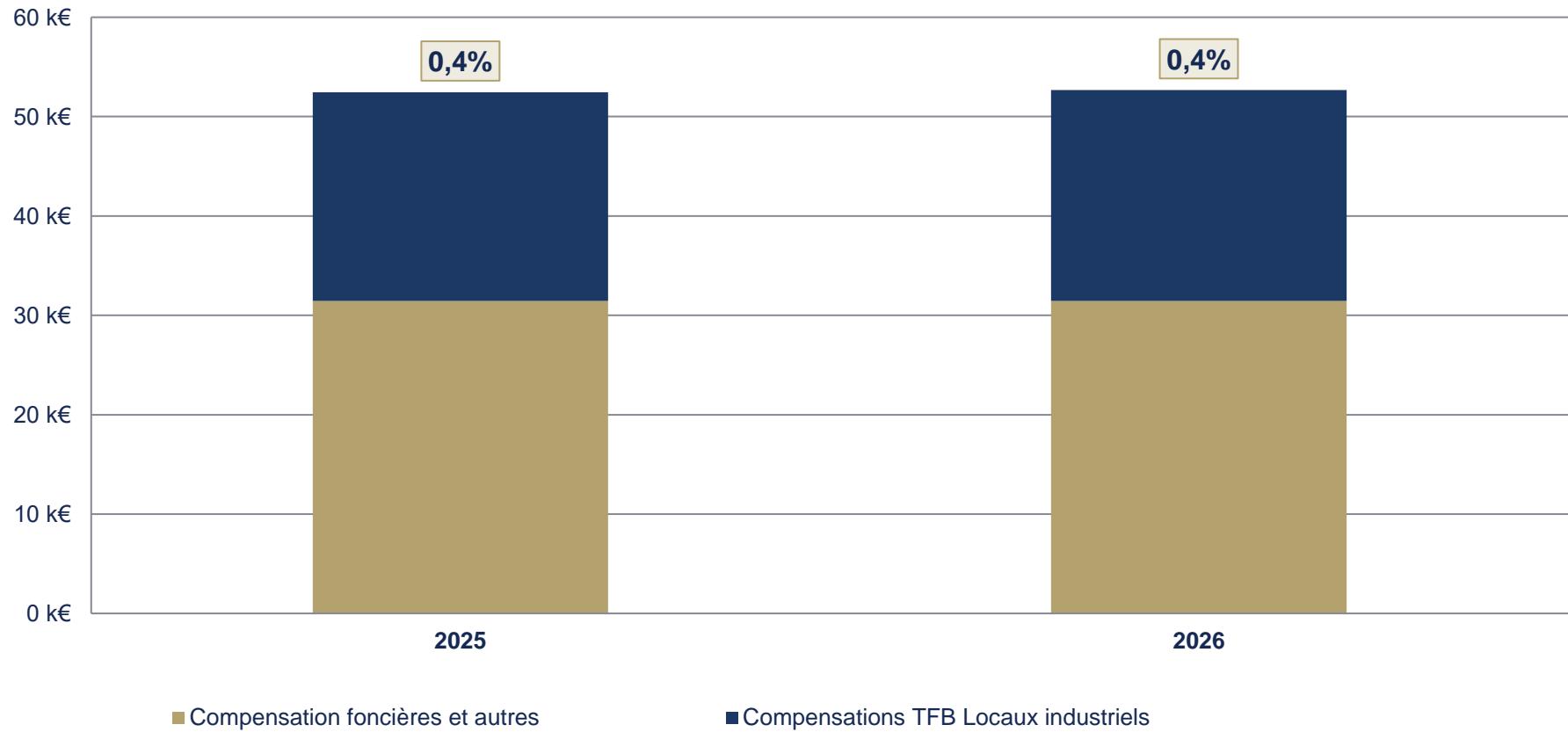
La DSR, dotation de péréquation de la DGF pour les communes de moins de 10 000 habitants, est composée de 3 Fractions

- Fraction Bourg-Centre
- Fraction Péréquation
- Fraction Cible

La commune de Fronton est éligible aux 3 fractions de la dotation, ce qui lui permet de bénéficier pleinement de la dynamique d'abondement annuel en loi de finance de l'enveloppe de DSR (+140M€ en LF 2025). Ainsi, le scenario retient une hypothèse de croissance de 5% par an.

La DNP quant à elle évoluerait à la baisse à raison de 5% par exercice.

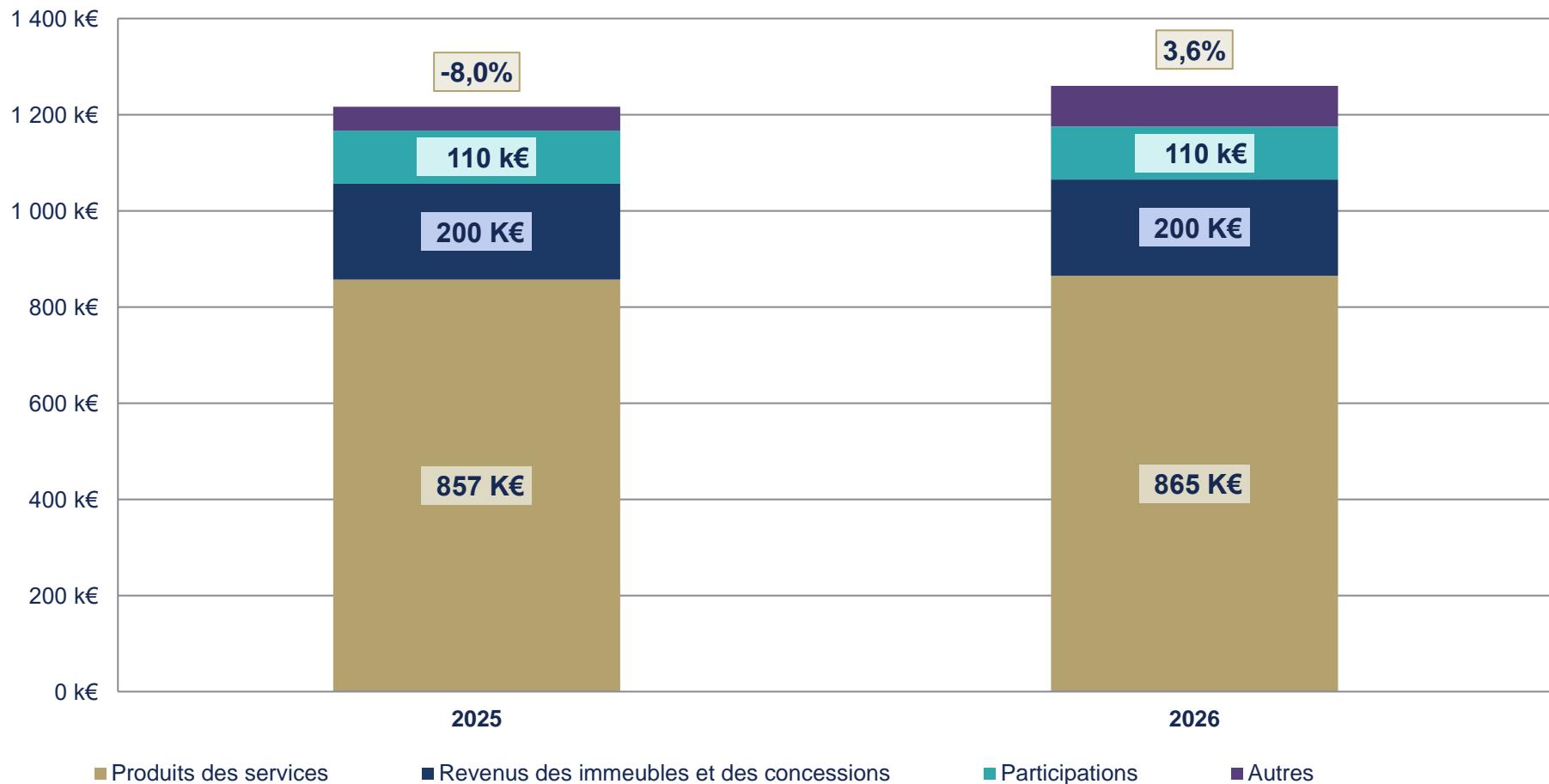
Une compensation totale garantie par l'Etat au titre de l'exonération des locaux industriels



Il s'agit des pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi qui sont compensées par l'État

Progression des autres recettes grâce aux produits des services entre 2025 et 2026

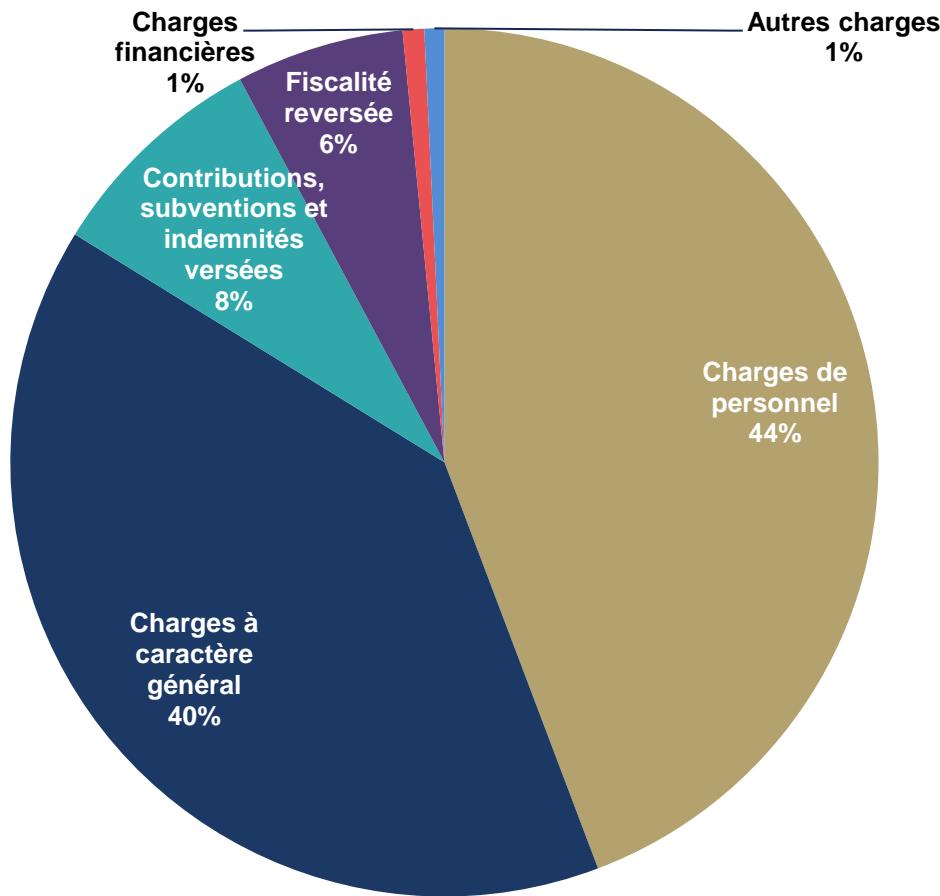
Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



Les produits des services progressent mais les charges des prestations augmentent de façon supérieure

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025



Les charges de personnel (44%) Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents.

Les charges à caractère général (41%) comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc.

Les contributions, subventions et indemnités versées (8%) comprennent majoritairement les subventions versées aux associations et les contributions aux syndicats.

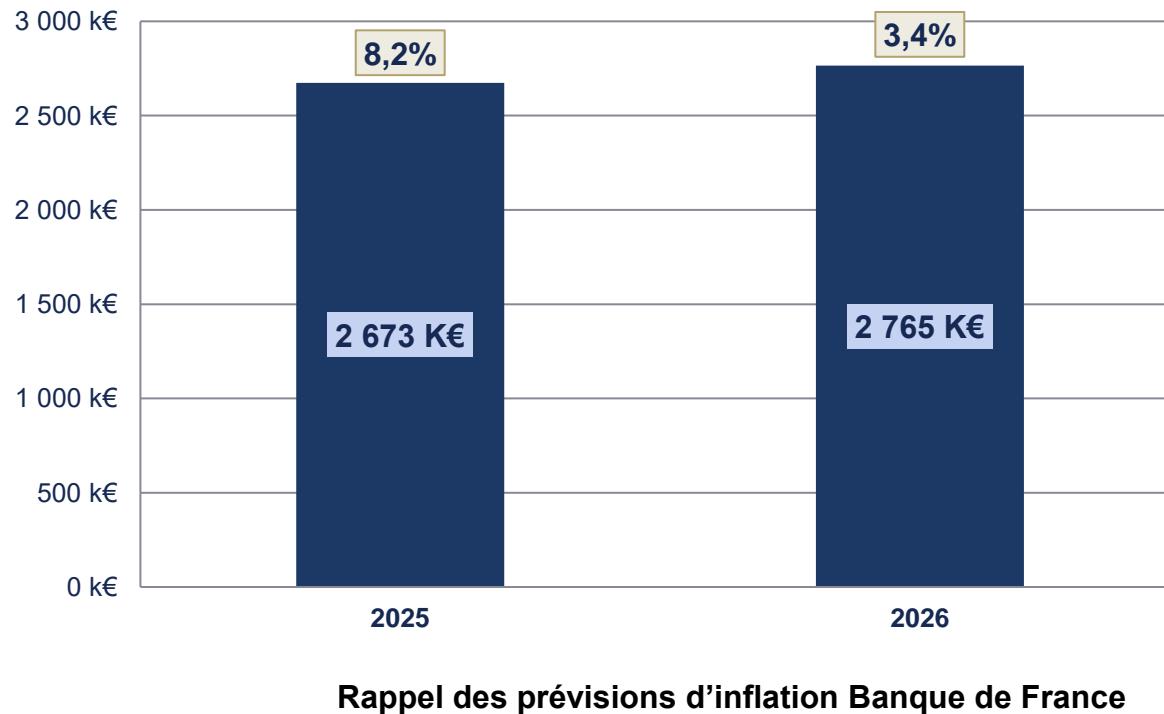
La fiscalité Reversée (6%): comprends notamment le reversement sur le FNGIR principalement

Charges financières (1%) comprend les intérêts de la dette ainsi que les ICNE.

Les autres charges (1%) comprennent les charges spécifiques.

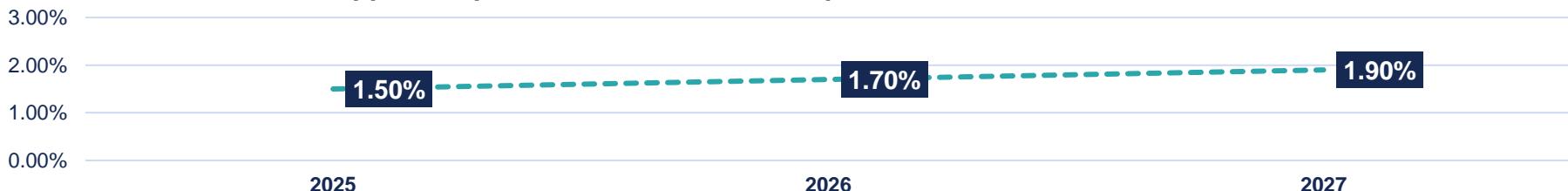
Essor notable des charges à caractère général en raison de la croissance des achats et prestations externes

Évolution des charges à caractère général



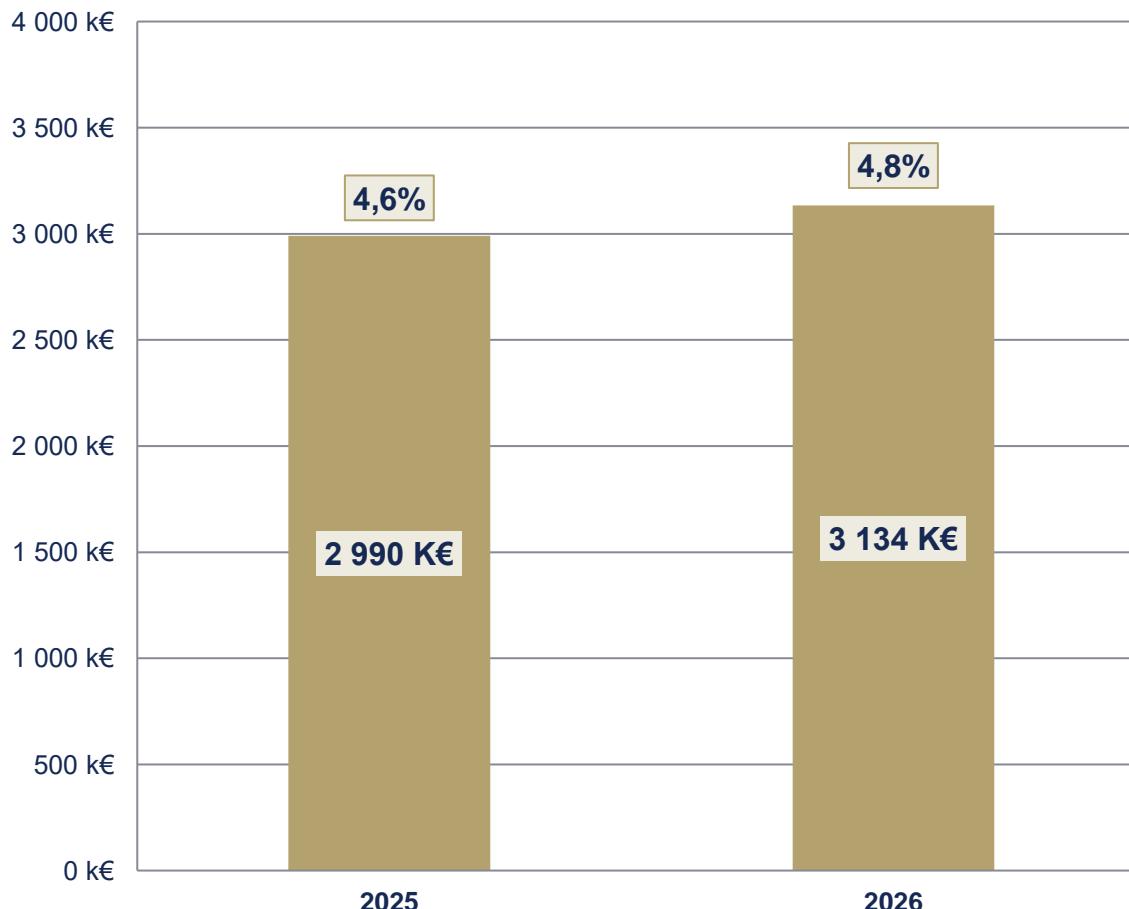
Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion. Au sein du chapitre, l'article concernant les achats et prestations de services voit son hypothèse de croissance être particulièrement dynamique. En effet, étant l'article le plus important en € au sein du chapitre, il augmente à partir de 2025 de 6% par an.

Postes principaux : cantine et périscolaire



Une évolution de la masse salariale liée à la prise en compte de l'effet GVT et la hausse des cotisations CNRACL

Évolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la commune de Fronton (**44%**).

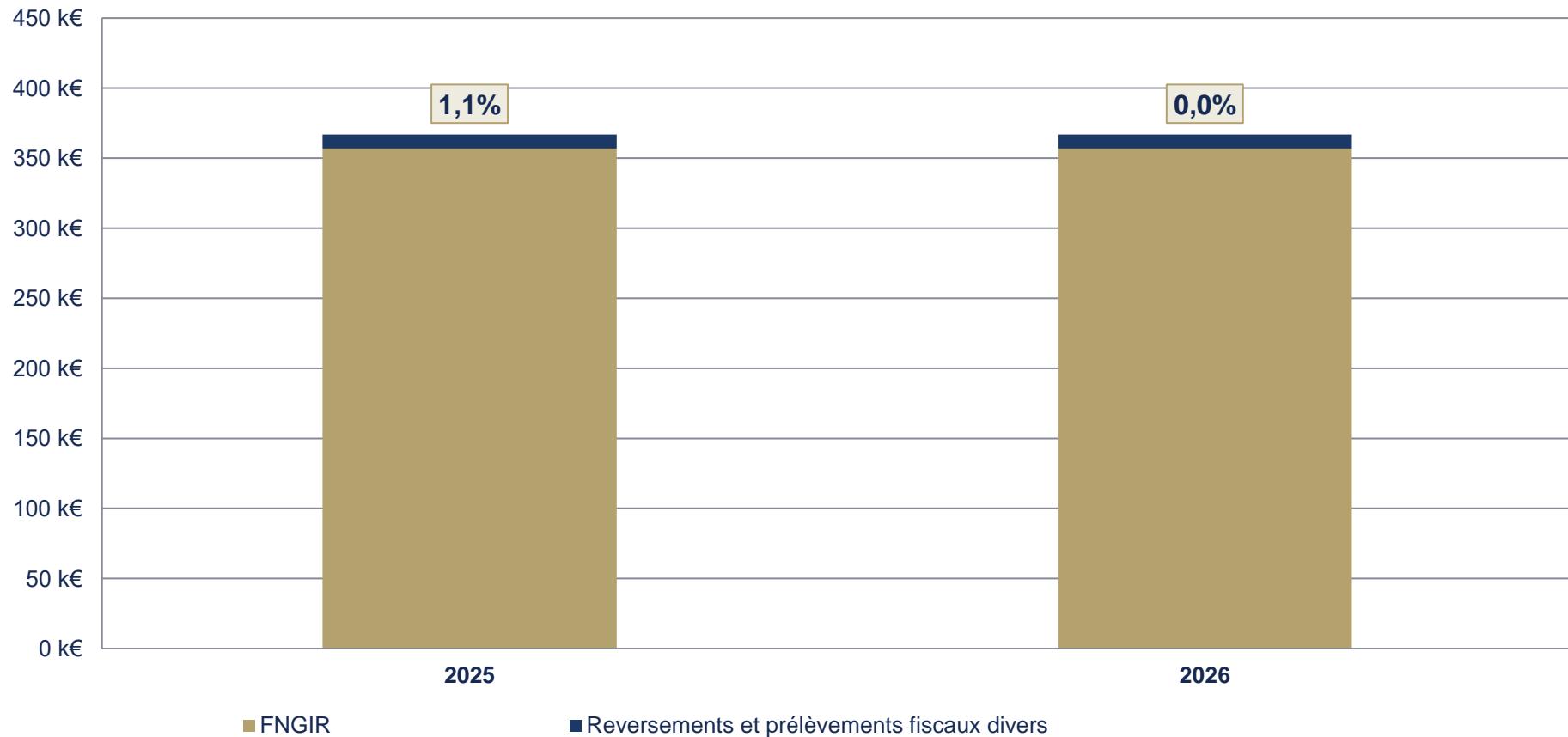
Le scénario retenu fait état d'une croissance importante des charges de personnel sur la prospective. Celle-ci évolue en moyenne de **4,7%/an**.

L'hypothèse choisie induit notamment :

- une évolution sous l'effet du GVT.
- une augmentation des cotisation CNRACL à partir de 2025
- des recrutements venant augmenter la masse salariale globale

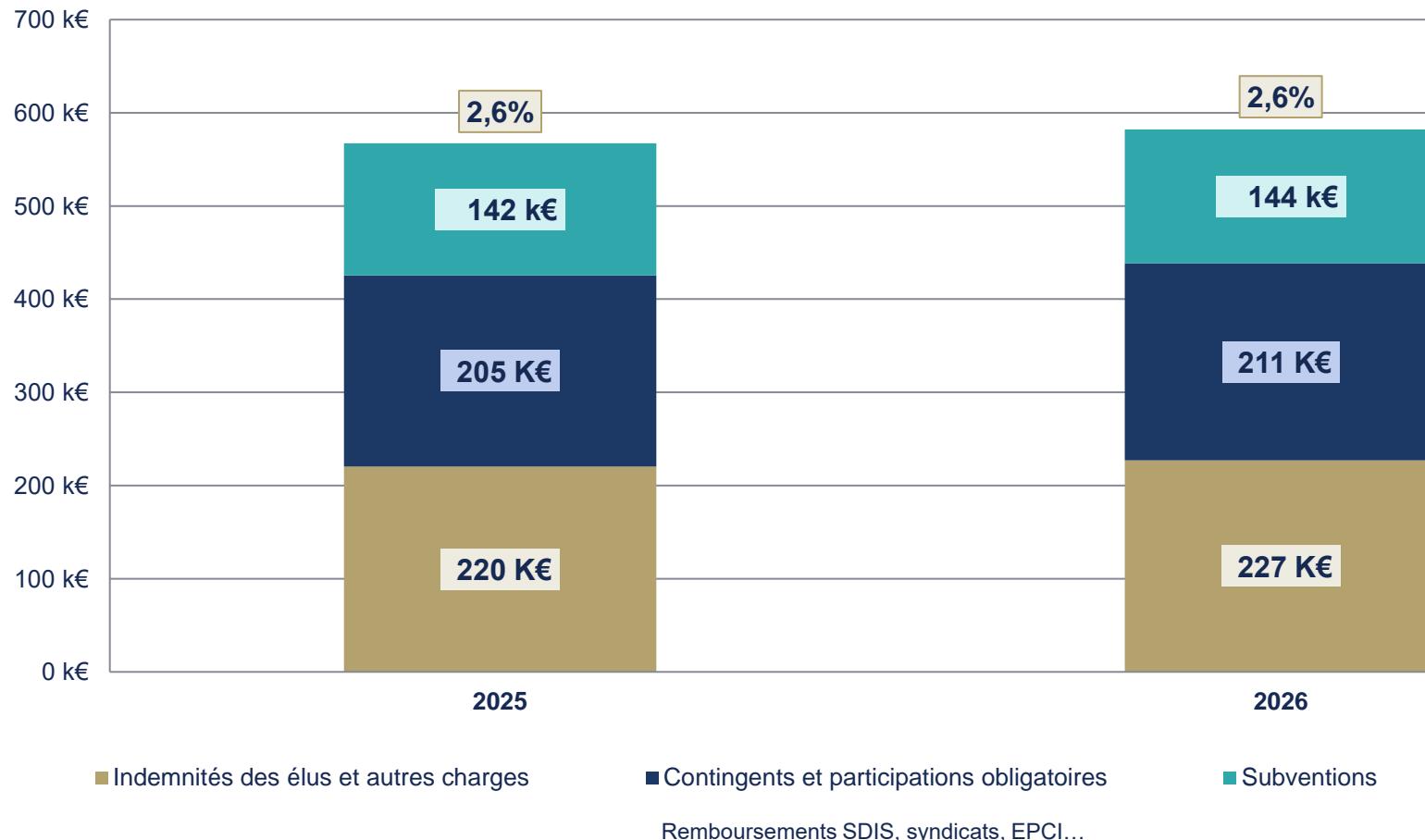
Un FNGIR figé depuis sa mise en place en 2011

Atténuations de charges :



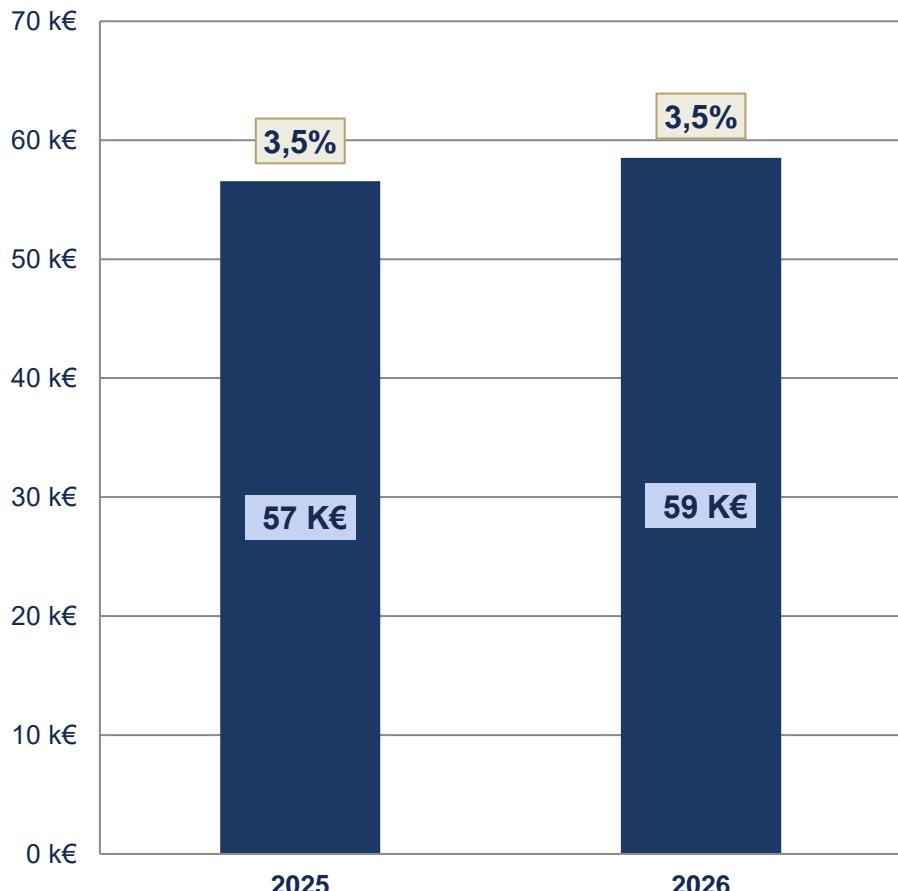
Une prévision dynamique des charges de gestion courante

Évolution des charges de gestion courante



Une augmentation de la contribution au FPIC

Évolution et répartition du FPCI



Pour rappel, sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par hab. est supérieur à 90% du PFIA par hab. moyen national.

Tout transfert de compétence susceptible d'augmenter le CIF de l'ensemble intercommunal viendrait réduire la contribution ou limiter son augmentation lors des années suivantes avec deux ans de décalage.

Dans le cas de l'ensemble intercommunal d'appartenance de Fronton, son PFIA est supérieur à 90% du PFIA moyen national. Il faut de plus ajouter à cela le fait que le PFIA de l'EI augmente plus rapidement que la moyenne nationale. Pour rappel, la moyenne du PFIA/Hbs nationale est de 726,74, avec une augmentation de 7,01% en 2024, là où le PFIA de l'EI augmente de 8,4%, et culmine à 1022,86.

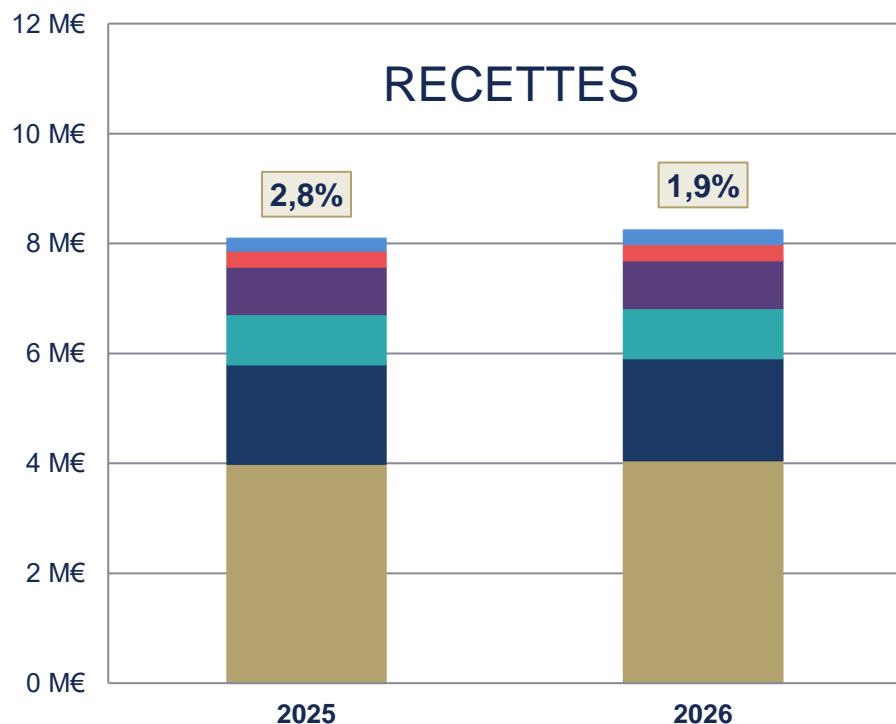
Ainsi, le scénario retient une hypothèse d'évolution de la contribution au FPIC de 3,5% par an.

A l'instar du reversement au FPIC, il est important de prendre en compte la réforme des indicateurs lancée en 2022, et dont l'impact sera croissant tout au long de la période de lissage (Ci-joint un rappel du lissage la réforme):



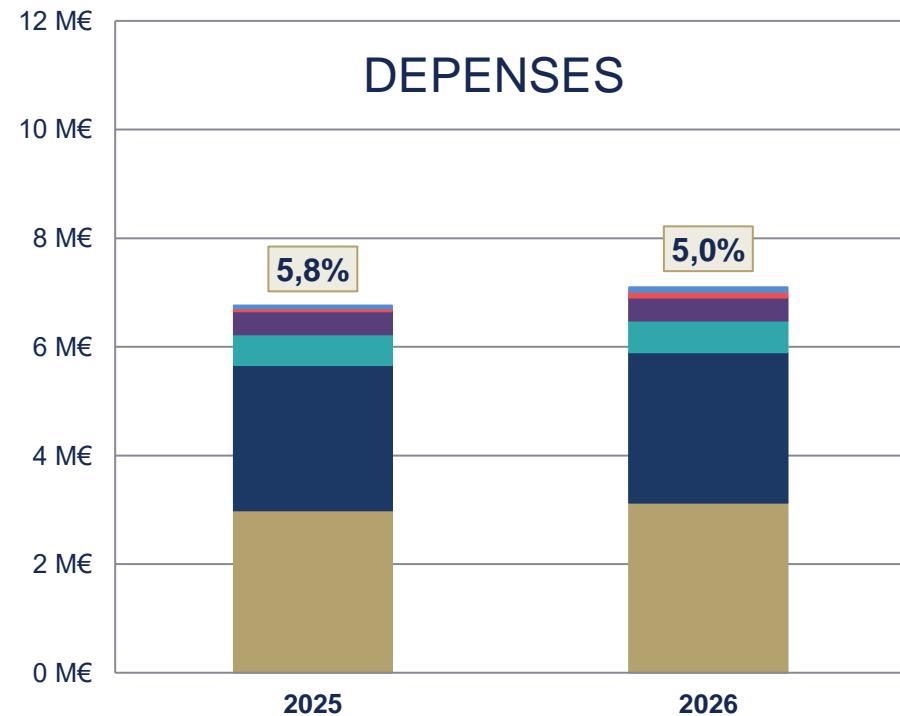
Des recettes réelles de fonctionnement moins dynamiques que les dépenses...

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



- Autres taxes
- AC
- Fiscalité directe (TH,TFB,TFNB)

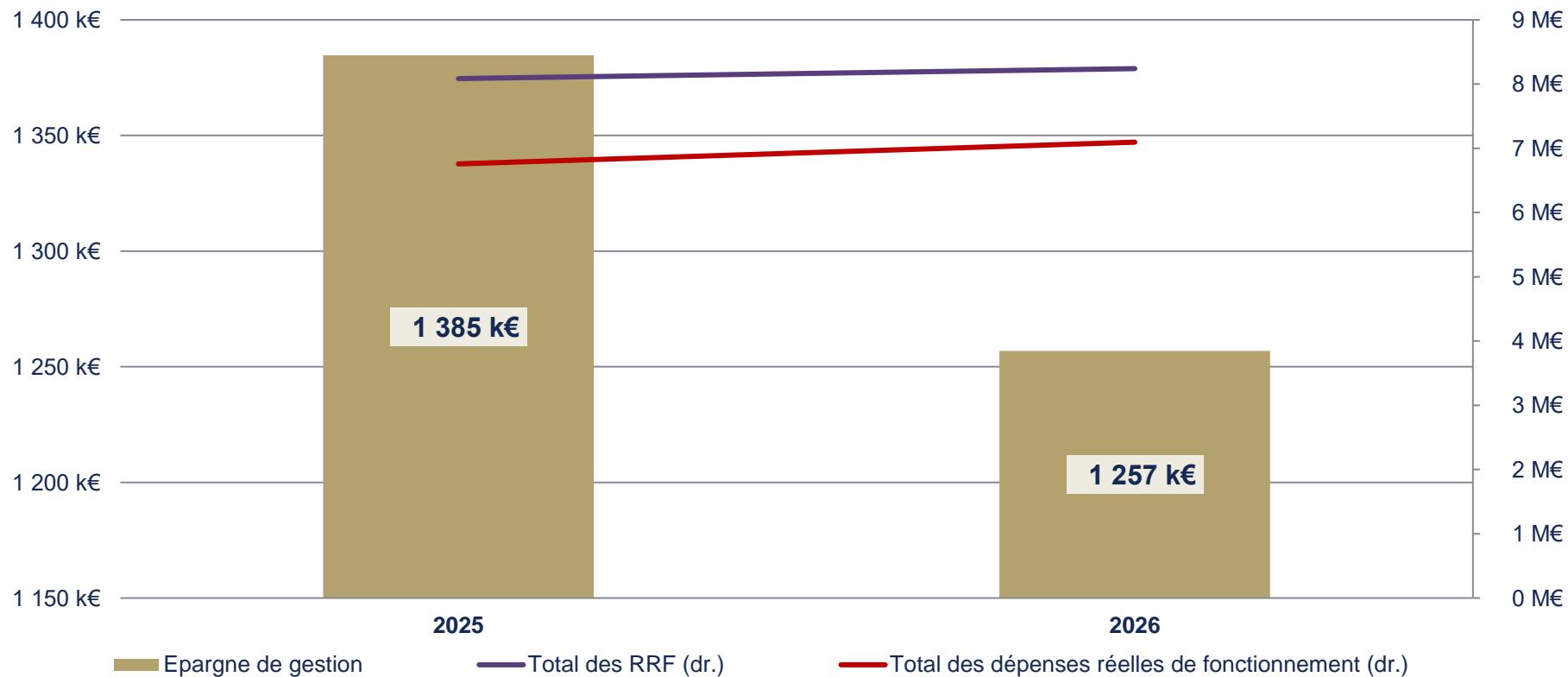
- Autres recettes
- Produits des services
- Dotations et participations



- Autres charges
- Charges financières
- Fiscalité reversée
- AC
- Contributions, subventions et indemnités versées
- Charges à caractère général
- Charges de personnel

...entrant un recul de l'épargne de gestion

Évolution de l'épargne de gestion



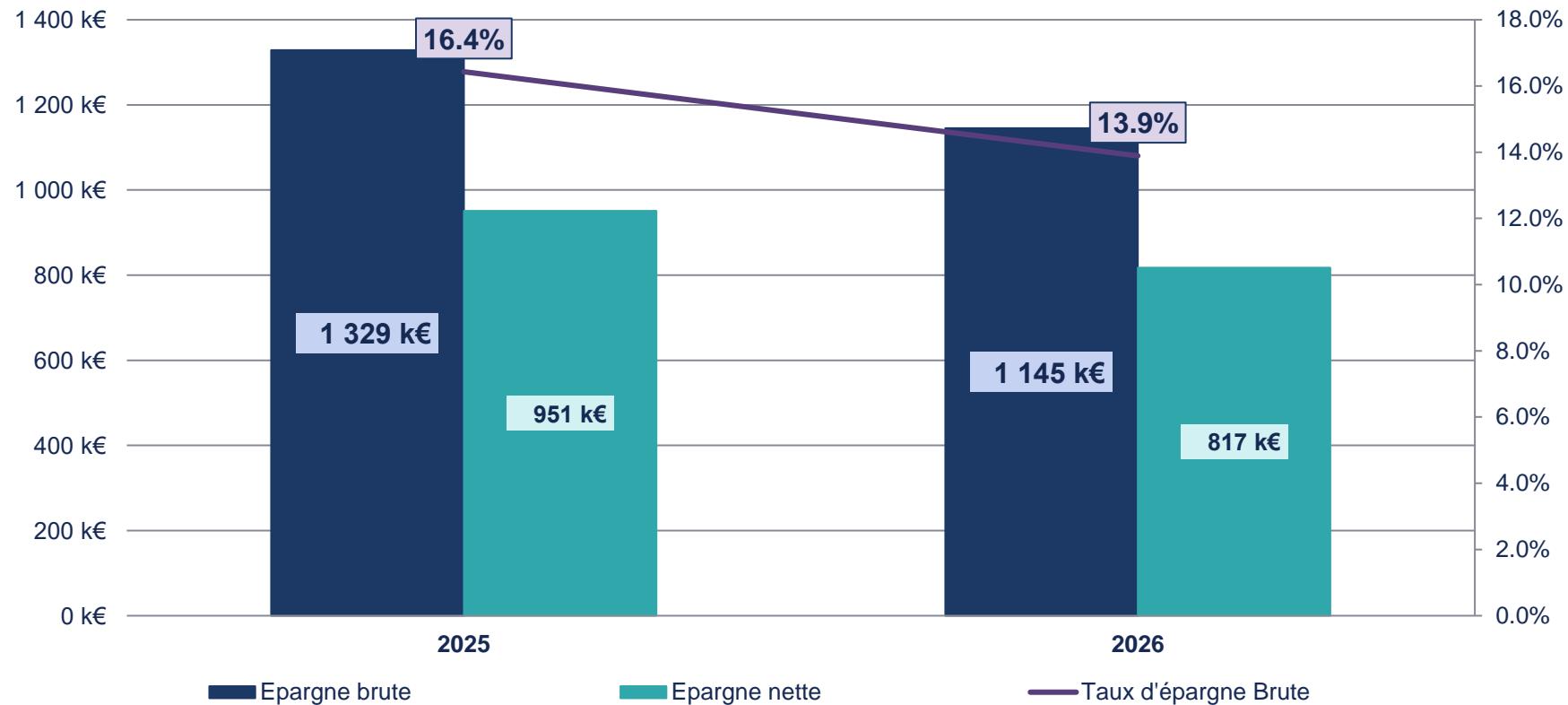
L'érosion de l'épargne de gestion est dûe à la trajectoire des dépenses, qui augmentent plus rapidement que les recettes. Cela amène à un recul de l'épargne de gestion de 198k€ entre 2025 et 2026.

Proposition d'investissements 2025 - 2026

Libellé des programmes du PPI				
		dépenses	recettes	coût annuel
Rénovation du bâti existant et aménagements en mobilier				
Aménagements paysagers et urbains				
Aménagements liés étude urbaine				
Cuisine centrale				
Maison des Vins				
Requalification Garrigues				
SDIE				
Urbanisation sur RD				
Taxes d'Aménagement				
ADAP et PAVE				
Plan Local d'Urbanisme	2025	9 266 969	2 672 907	6 594 062
Informatisation / vidéoprotection				
Maison médicale				
Petite Ville de Demain enveloppe	2026	5 269 300	2 554 428	2 714 872
Bourg centre - Halle				
Construction d'un hôpital de Jour				
Curage et aménagements au lac				
Fonds de concours voirie et autres 2023 et 2024				
Installation d'un CMP				
Les prés de Matabiau - aménagements				
Mouvements fonciers				
Nouvelle école maternelle Joséphine Garrigues				
Pôle seniors Ludothèque				
Reprise du synthétique Matrassou				

Une réduction de la capacité d'autofinancement nette et un taux d'épargne brute en léger retrait

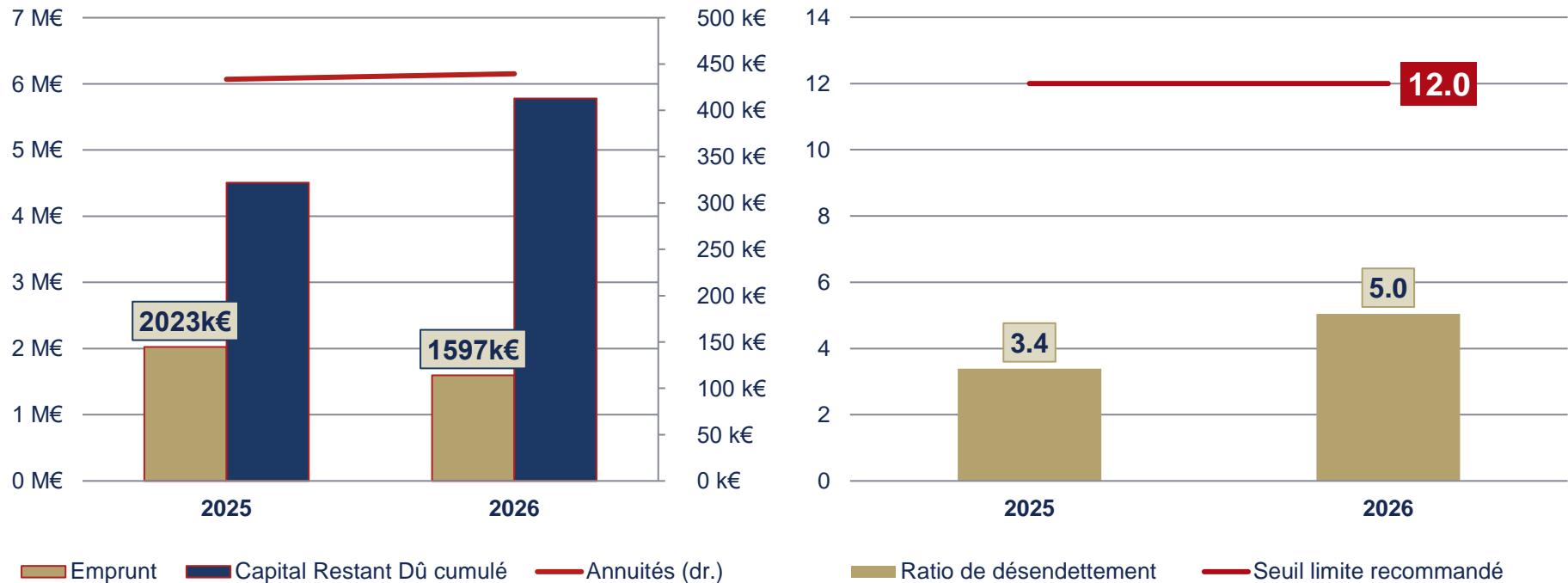
Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



On remarque en prospective que les indicateurs sont en recul. En effet, les épargnes sont en diminution, et le taux d'épargne brute perd 4 points entre 2025 et 2026. Néanmoins, le taux d'épargne brute s'élève à 13,9% en 2026, et reste bien positionné par rapport à la recommandation généralement admise de 10%.

Un recours à l'emprunt en 2025 et 2026

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



La collectivité mobilise 3,62M€ d'emprunt sur la période pour financer le solde de sa section d'investissement, portant l'encours de dette de fin de période à 4,8M€ en 2027. Ce recours à l'emprunt, couplé à l'érosion de l'épargne brute, vient affecter le placement du ratio de désendettement. Néanmoins, ce recul reste modéré, et ce dernier reste bien positionné (à 5ans en 2026), au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Comparaison données avec des communes voisines de même strate – 2023 - 2022

	Strate 5000- 10000	FRONTON	CASTELNAU	VILLEMUR	GRENADE
Produits de fonctionnement/hab	1 307 1 246	1 126 1 139	1 370 1 356	1 280 1 253	1 192 1 172
Charges de fonctionnement/hab	1 163 1 104	923 919	1 164 1 133	1 140 1 061	1 135 1 065
Charges de personnel/hab	604 582	406 398	632 614	459 470	655 618
Impôts/hab	574 528	499 466	503 467	612 577	509 472
Encours de la dette/hab	767 780	516 603	497 583	834 685	862 961
CAF nette du remb. emprunts	129 122	174 208	201 283	231 143	19 66
Dépenses d'investissement/hab	398 353	285 618	593 376	177 317	238 137
Taux Foncier bâti et bases/ hab	39.82 % 39.45 % 1 377 1 289	43.12 % 43.12 % 1 041 984	38.46 % 38.46 % 1 930 1 823	49.95 % 49.95 % 1 037 977	49.66 % 49.66 % 988 924

Comparaison données avec des communes voisines de même strate – 2023 - 2022

Analyse rapide des ratios :

Produits et charges de fonctionnement	inférieurs à la strate
Charges de personnel	inférieures à la strate
Encours de la dette en baisse	inférieur à la strate
Bases de taxes foncières Et donc : Produit d'impôt	inférieures à la strate inférieur à la strate
Et pourtant : CAF nette	supérieure à la strate

Une commune économise dans son quotidien ce qui lui permet d'investir pour le présent et l'avenir

BUDGET VERT – une obligation

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.**

Mais ce n'est que le décret du 16 juillet 2024 qui est venu préciser les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Les collectivités viennent de recevoir les mises à jour partielles des logiciels comptables et doivent reprendre les mandats émis en 2024 pour les codifier.

Les maquettes des annexes budgétaires viennent d'être mises à disposition.

BUDGET VERT – le cadre imposé



Une obligation progressive avec 6 axes

- Axe 1 : atténuation
- Axe 2 : adaptation
- Axe 3 : gestions des ressources eau
- Axe 4 : vers une économie circulaire
- Axe 5 : pollution air et sols
- Axe 6 : biodiversité

2024 – Axe 1 comptes classe 2
(dépenses)

2025 - 2027 – Axes 1 et 2
(dépenses et recettes)

2027 ... - tous les axes

BUDGET VERT – données 2024

Analyse des mandats de la classe 2

Sur 2 341 606 €

39.51 %	dépenses non cotées (emprunts, écritures d'ordre...)
53.35 %	dépenses neutres
7.14 %	dépenses favorables

Budget eau

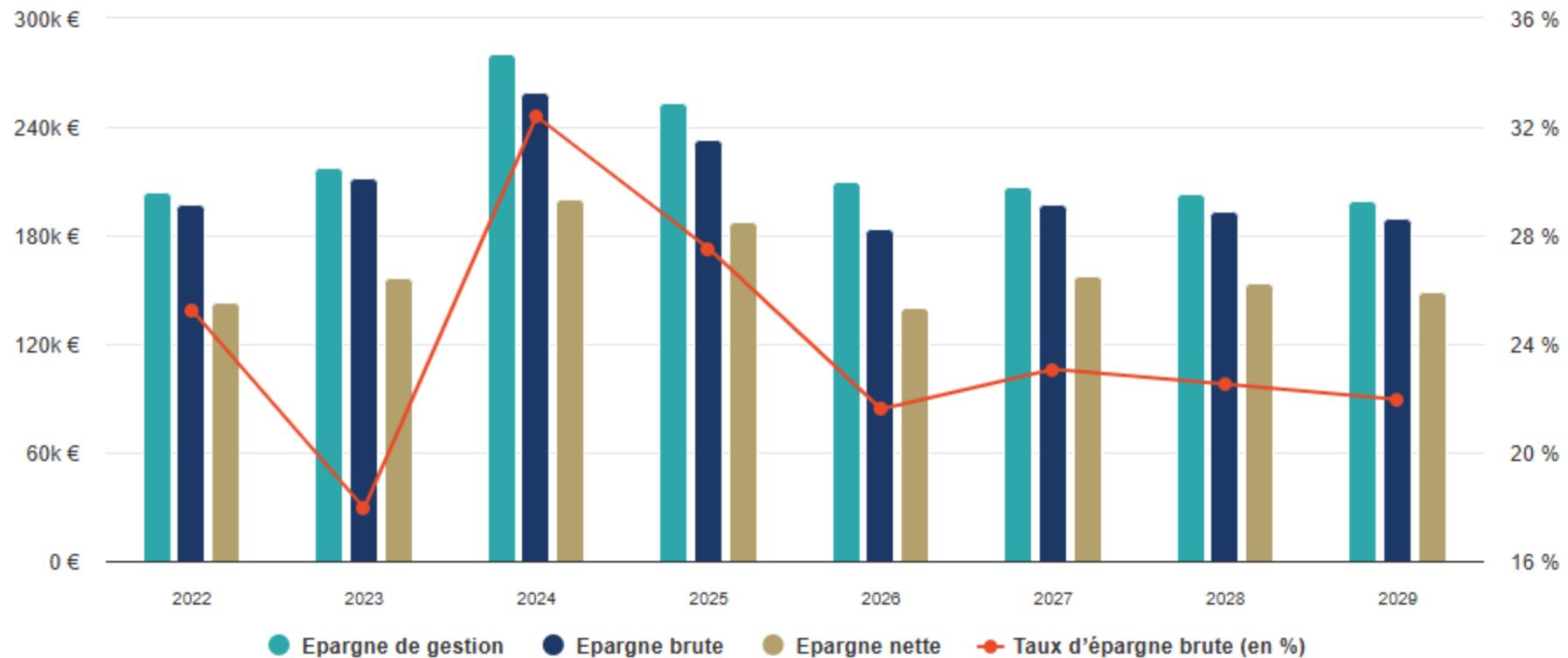
Résultats 2024

Fonctionnement	2024	2023	2022
Dépenses	668 035.67	1 064 298.48 (*)	676 686.82
Recettes	822 711.98	1 201 136.58 (*)	802 267.04
Report	0.00	0.00	0.00
Résultat	+ 154 676.31	+ 136 838.10	+ 125 580.22
Investissement	2024	2023	2022
Dépenses	433 906.37	231 819.56	532 996.78
Recettes	764 836.24	256 698.04	356 358.60
Résultat N	+ 330 929.87	+ 24 878.48	- 176 638.18
Report N-1	- 240 913.30	- 265 791.78	- 89 153.60
Résultat cumulé N	+ 90 016.57	- 240 913.30	- 265 791.78

(*) en raison du prélèvement automatique c'est le budget de l'eau qui encaisse la totalité de la recette eau + eau assainie et c'est par une écriture comptable que s'effectue le transfert vers le budget assainissement

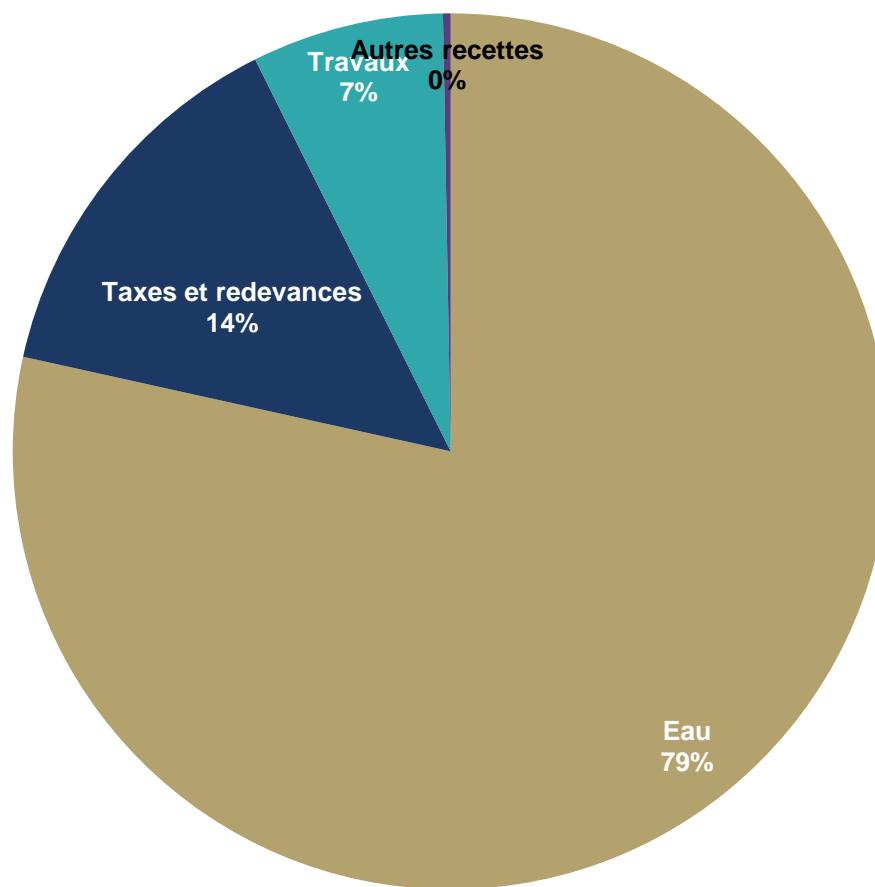
Les épargnes de la rétrospective et de la prospective

Les épargnes et Taux d'épargne brute



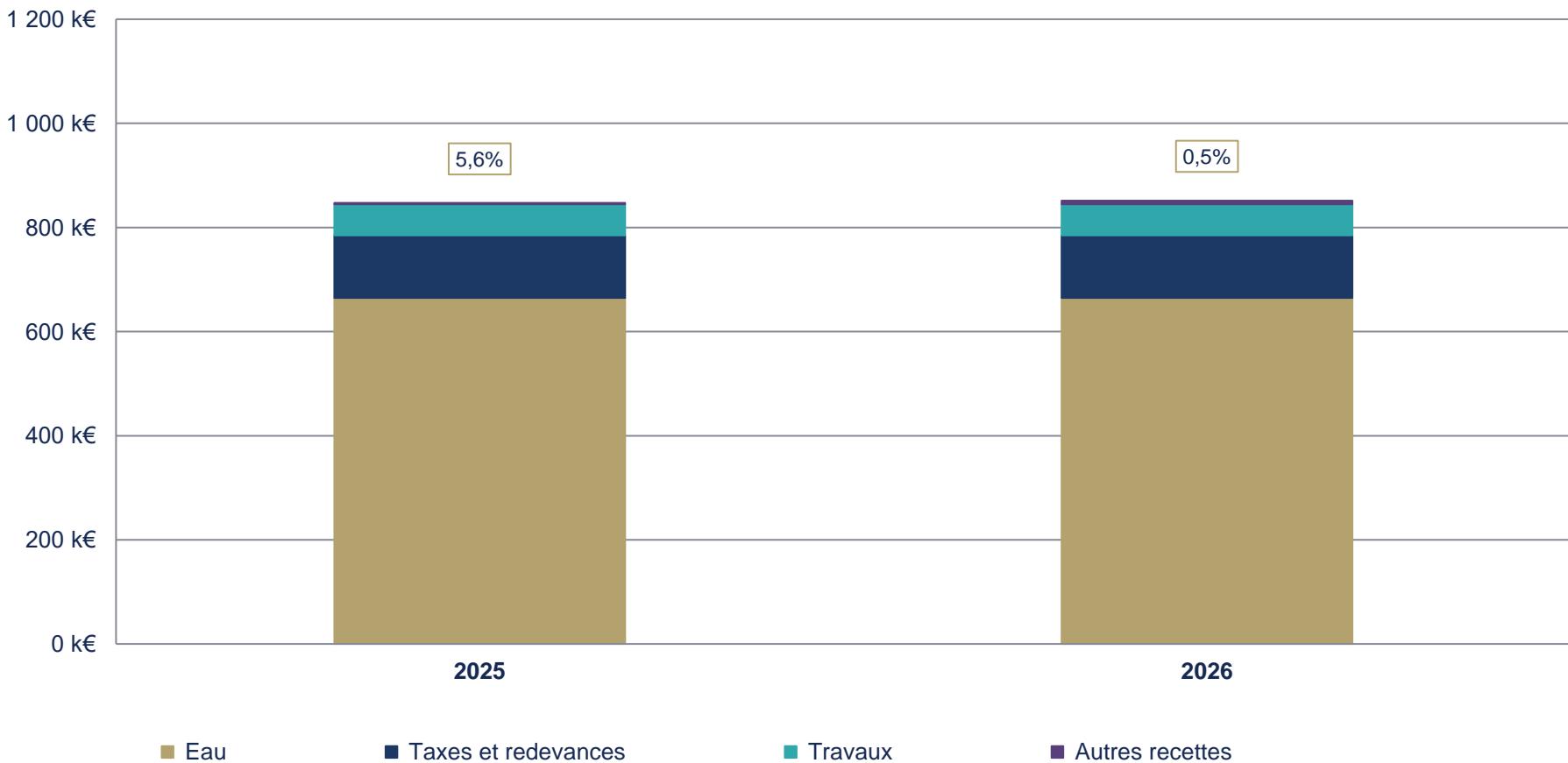
Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025



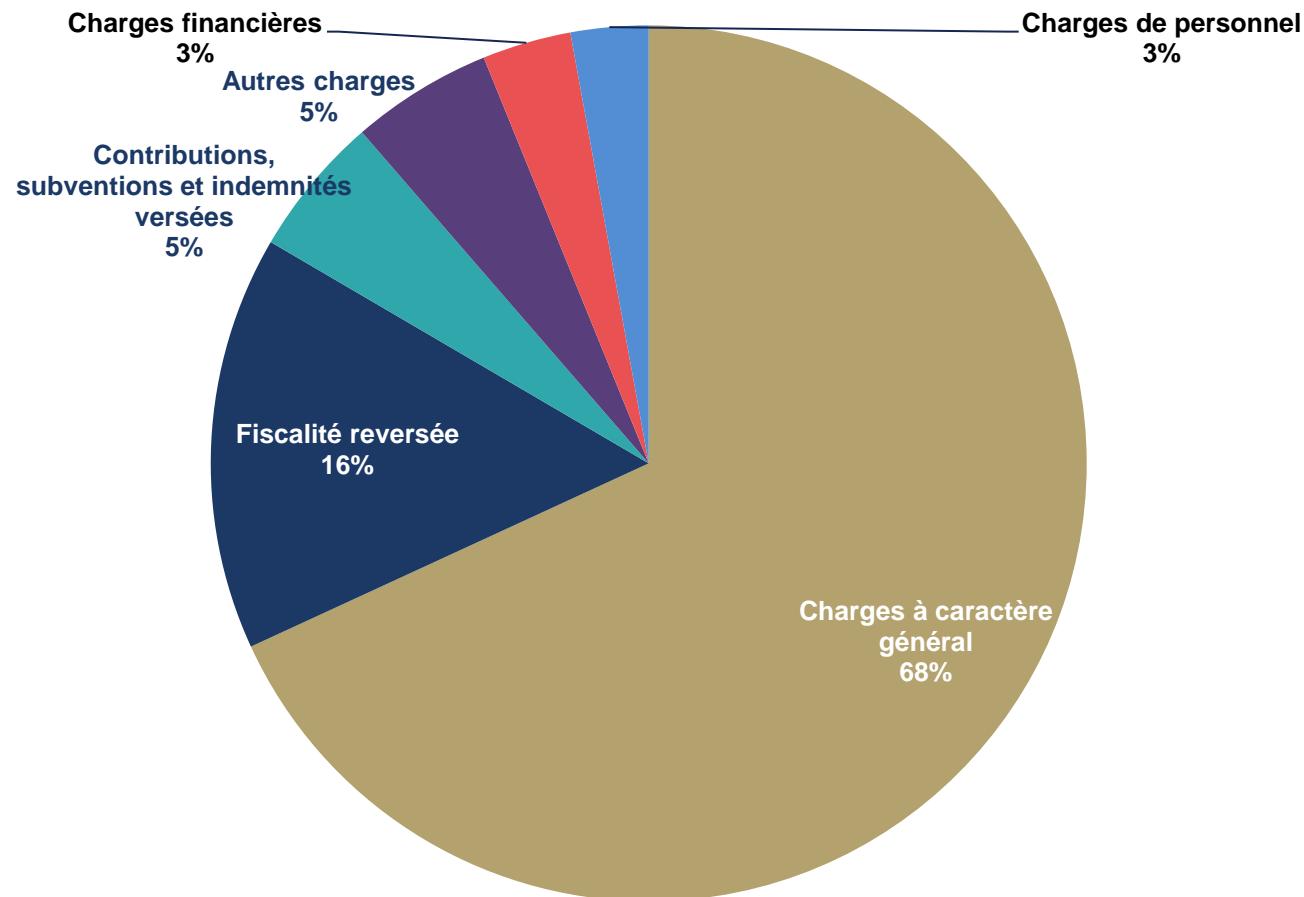
Les recettes réelles de fonctionnement en légère progression entre 2025 et 2026

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



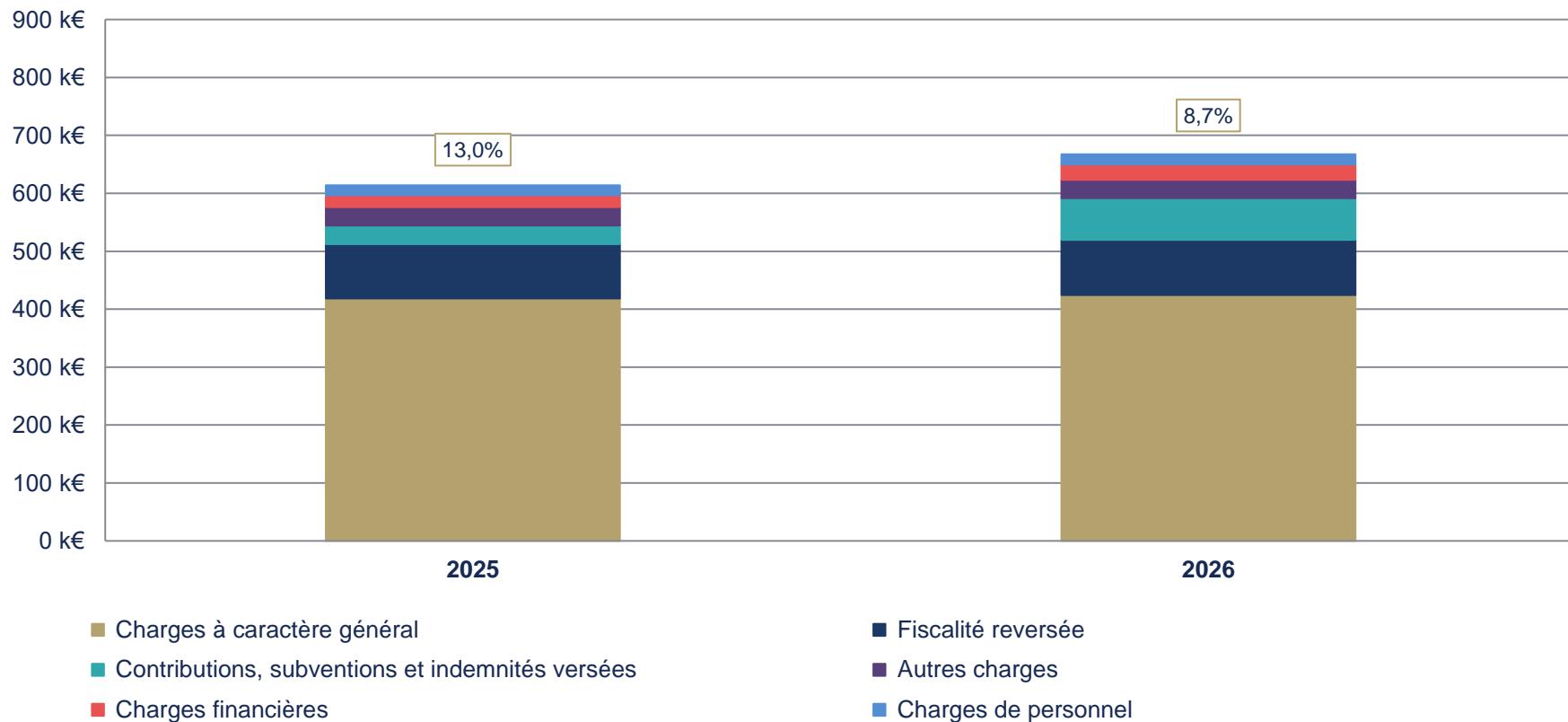
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025



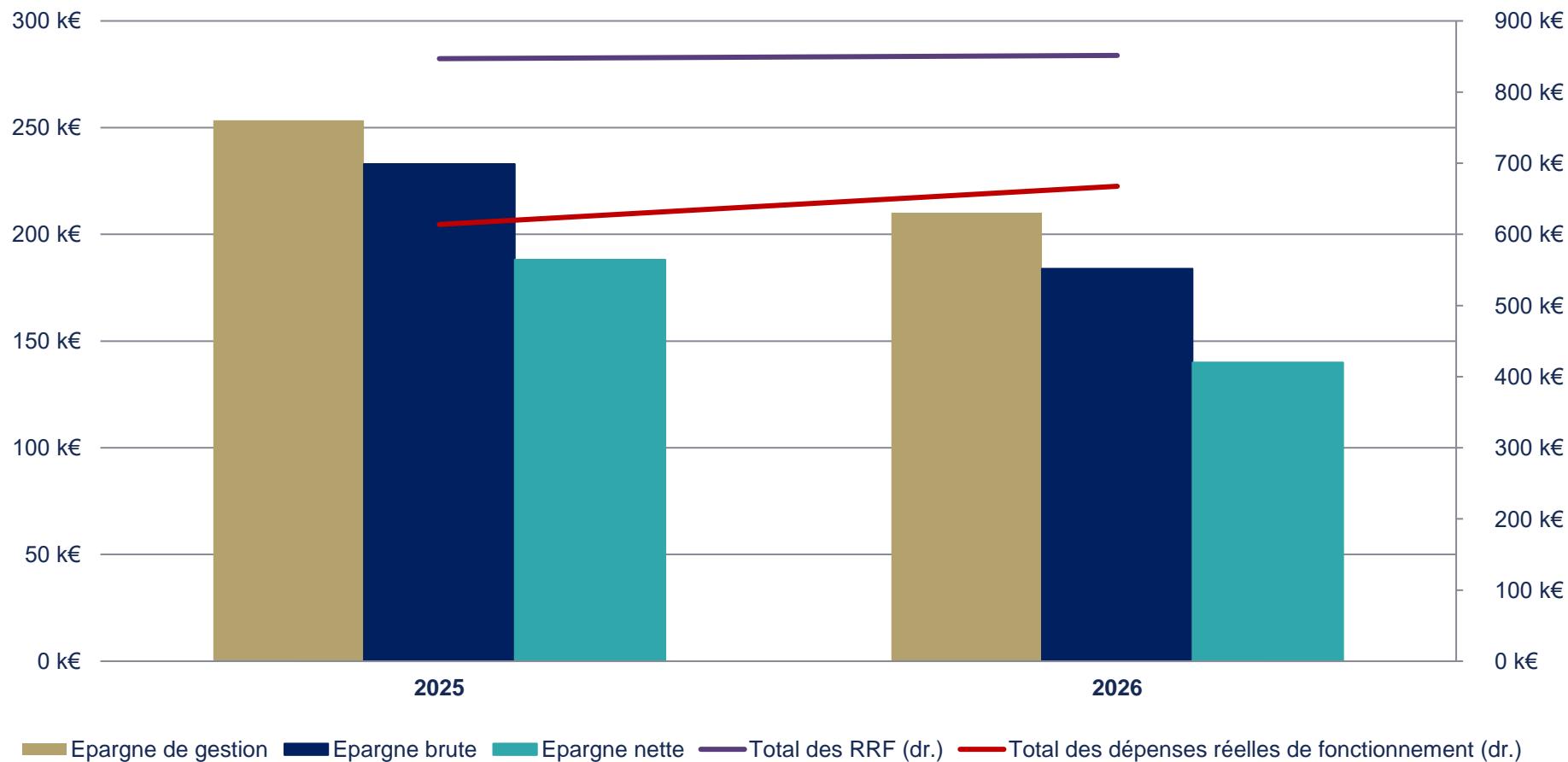
Une accélération de la hausse des dépenses de fonctionnement entre 2025 et 2026 (réservoir)

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution des épargnes



Proposition d'investissements 2025 – 2026 selon le schéma

Libellé	2025	2026
ACHAT ANNUEL COMPTEURS D'EAU	10 000	10 000
PROVISION TRAVAUX SELON SCHÉMA	30 000	30 000
RUE DU 19 MARS	102 010	
SAUTIC TRANCHE 1	477 000	
Total dépenses programme	619 010	40 000
Total recettes programme	30 000	0
Coût annuel	589 010	40 000

De 2020 à 2024 = 2 173 022 € de travaux

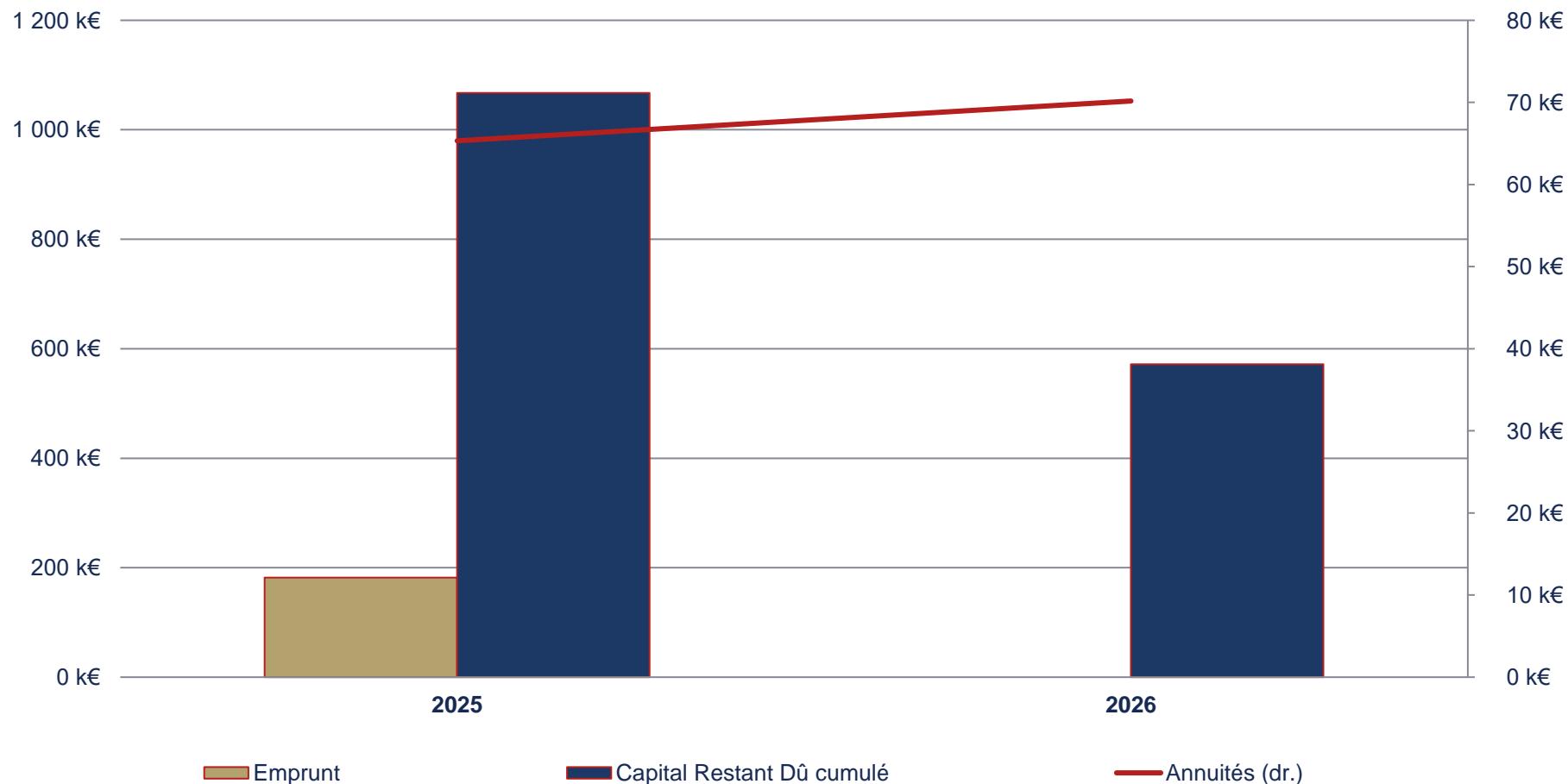
Le temps des études, le programme Sautic tranche 1 ne commencerait qu'en fin d'année et pourrait donc s'étaler sur 2 exercices comptables.

Le financement des dépenses d'équipement

	2025	2026
PPI à financer (A)	619 010	50 000
<i>Fonds Propres</i>	188 093	140 019
<i>Subventions</i>	30 000	0
<i>Utilisation des excédents</i>	228 968	0
Total des recettes (B)	447 061	140 019
Besoin d'emprunt (A-B)	171 949	0

La dette et le recours à l'emprunt

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Les données de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	34 913.36 €	5 650.63 €	29 262.73 €	0.00 €	0.00 €	277 650.66 €
2021	55 278.93 €	6 903.89 €	48 375.04 €	0.00 €	0.00 €	248 387.93 €
2022	61 528.88 €	6 552.71 €	54 976.17 €	0.00 €	0.00 €	600 012.89 €
2023	60 768.88 €	5 501.72 €	55 267.16 €	0.00 €	0.00 €	545 036.72 €
2024	75 973.15 €	16 478.55 €	59 494.60 €	0.00 €	0.00 €	989 769.56 €
2025	65 325.28 €	20 400.80 €	44 924.48 €	0.00 €	0.00 €	930 274.96 €
2026	60 277.78 €	19 916.29 €	40 361.49 €	0.00 €	0.00 €	885 350.48 €

4 emprunts :

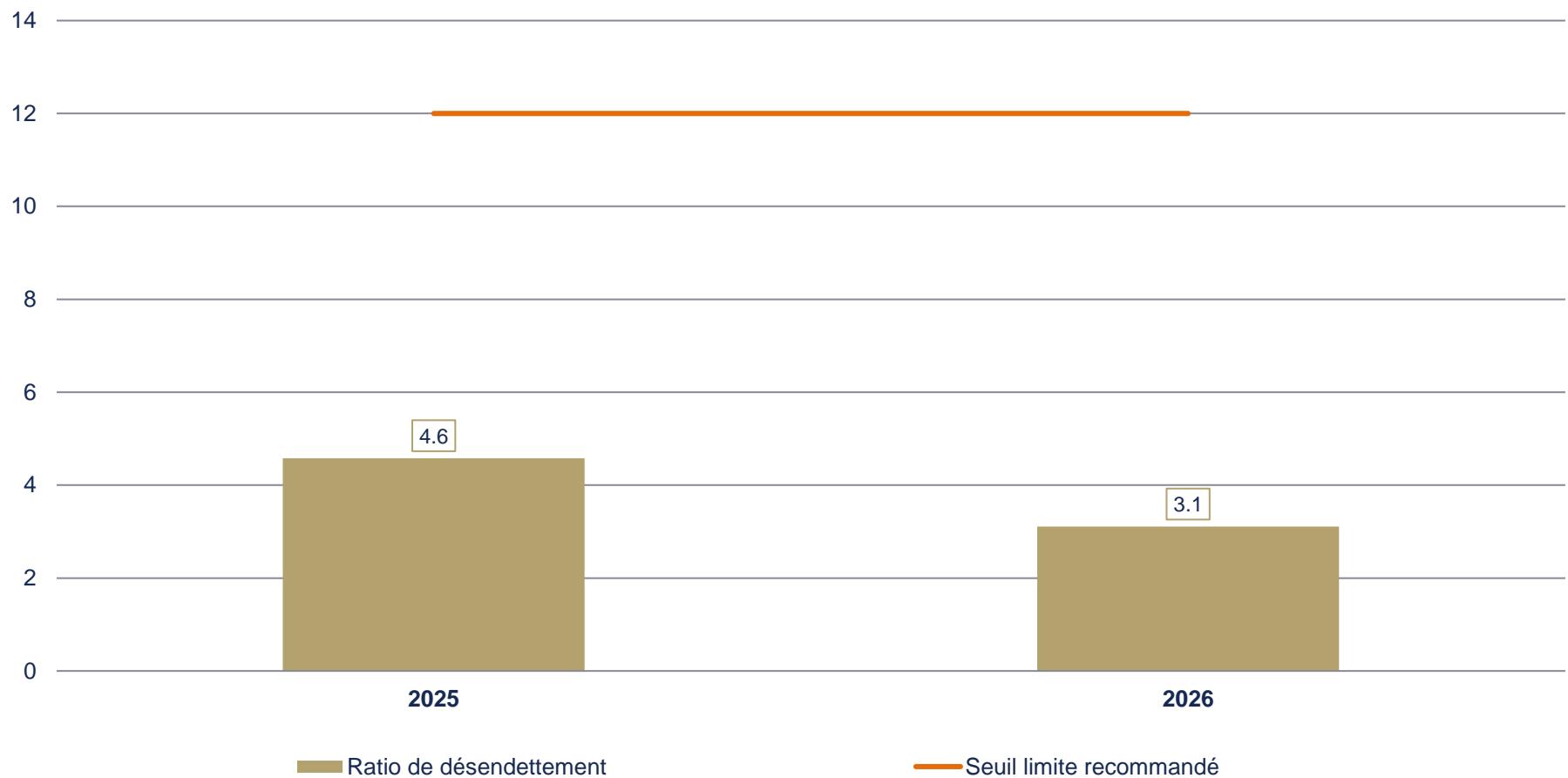
1 à terme en 2025 – capital 300 000 € - annuité 5 047 €

2 à terme en 2036 – capital total 600 000 €

Nouvel emprunt 2024 : 500 000 € (réservoir mutualisé) – annuité de 20 933 €

Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement (en années)



Tarifs – proposition au débat

	2024		2025	
	Proposition	Pour 120 m3	Proposition	Pour 120 m3
Prix au m3	1.70	204.00	1.73	207.60
Redevance fixe annuelle	62.50	62.50	65.00	65.00
Coût pour 120 m3		266.50		272.60
Augmentation pour 120 m3				+ 6.10 € / an

Sur la base d'un volume consommé identique à 2024, cette augmentation de 4 % de la redevance fixe et de 1.75 % du m3 % générera une recette supplémentaire de 23 004 €

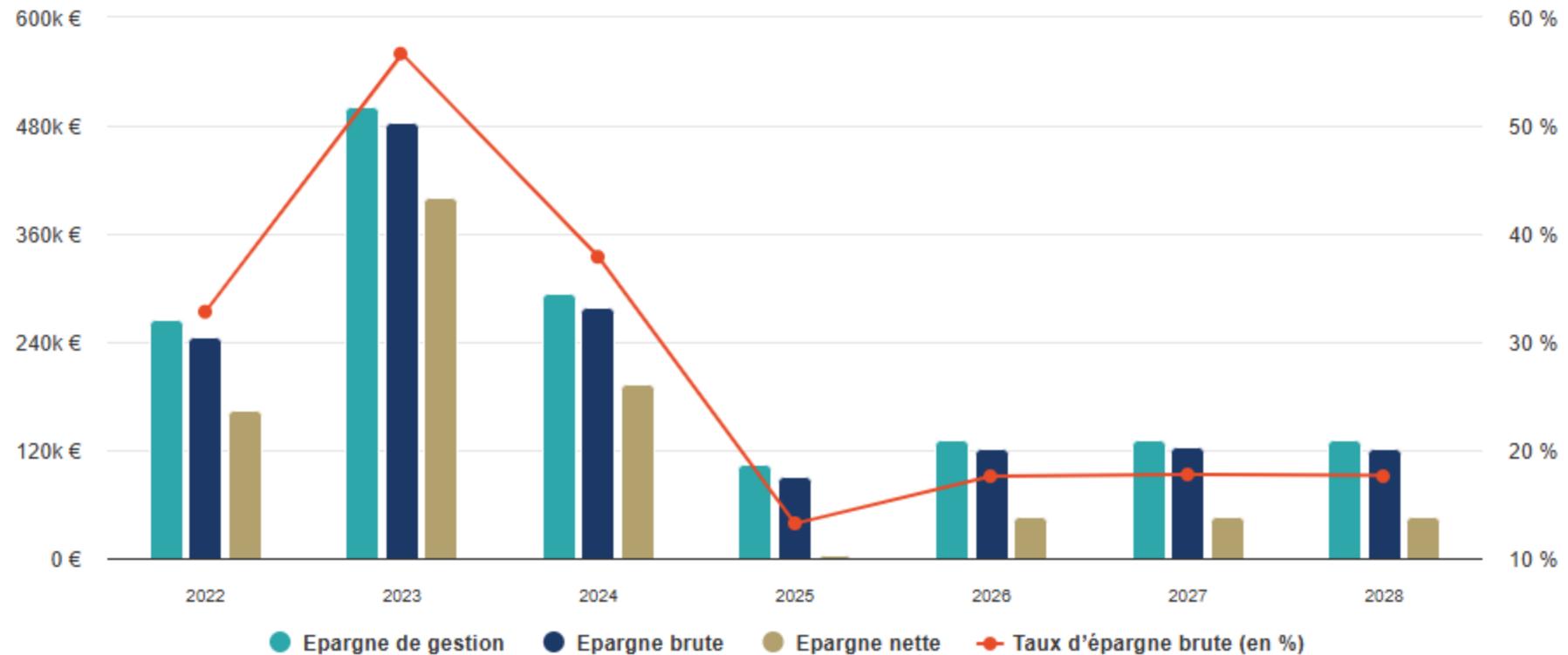
Budget assainissement collectif

Résultats 2024

Fonctionnement	2024	2023	2022
Dépenses	632 649.40	526 664.55	660 137.52
Recettes	856 844.11	875 587.48	770 019.64
Report	0.00	0.00	+ 7 187.17
Résultat	+ 224 194.71	+ 348 922.93	+ 117 069.29
Investissement	2024	2023	2022
Dépenses	1 043 960.37	288 717.31	891 254.24
Recettes	672 608.05	541 549.60	257 834.79
Résultat N	- 371 352.32	+ 252 832.29	- 633 419.45
Report N-1	+ 103 954.42	- 148 877.87	+ 484 541.58
Résultat cumulé N	- 267 397.90	+ 103 954.42	- 148 877.87

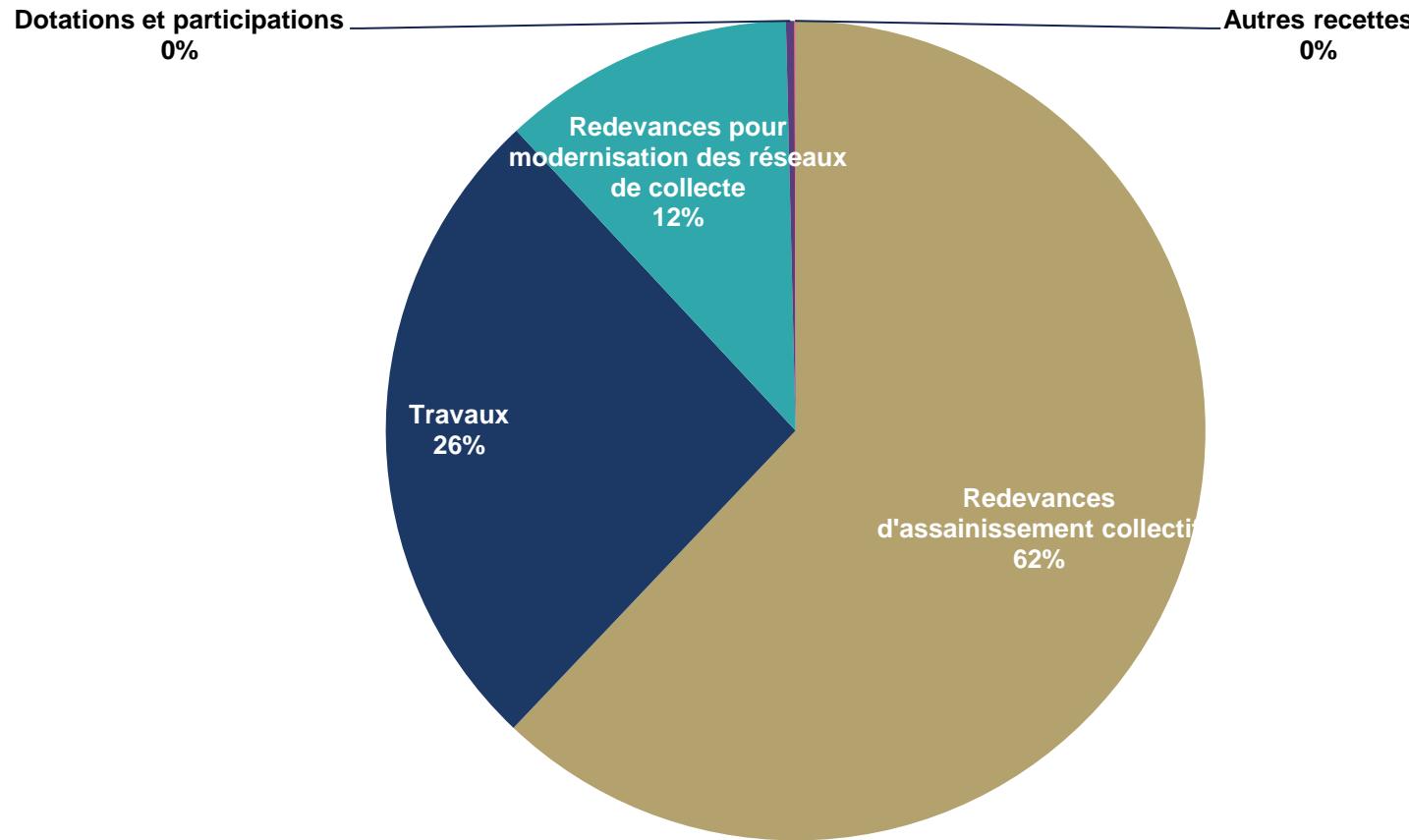
Les épargnes de la rétrospective et de la prospective

Les épargnes et Taux d'épargne brute



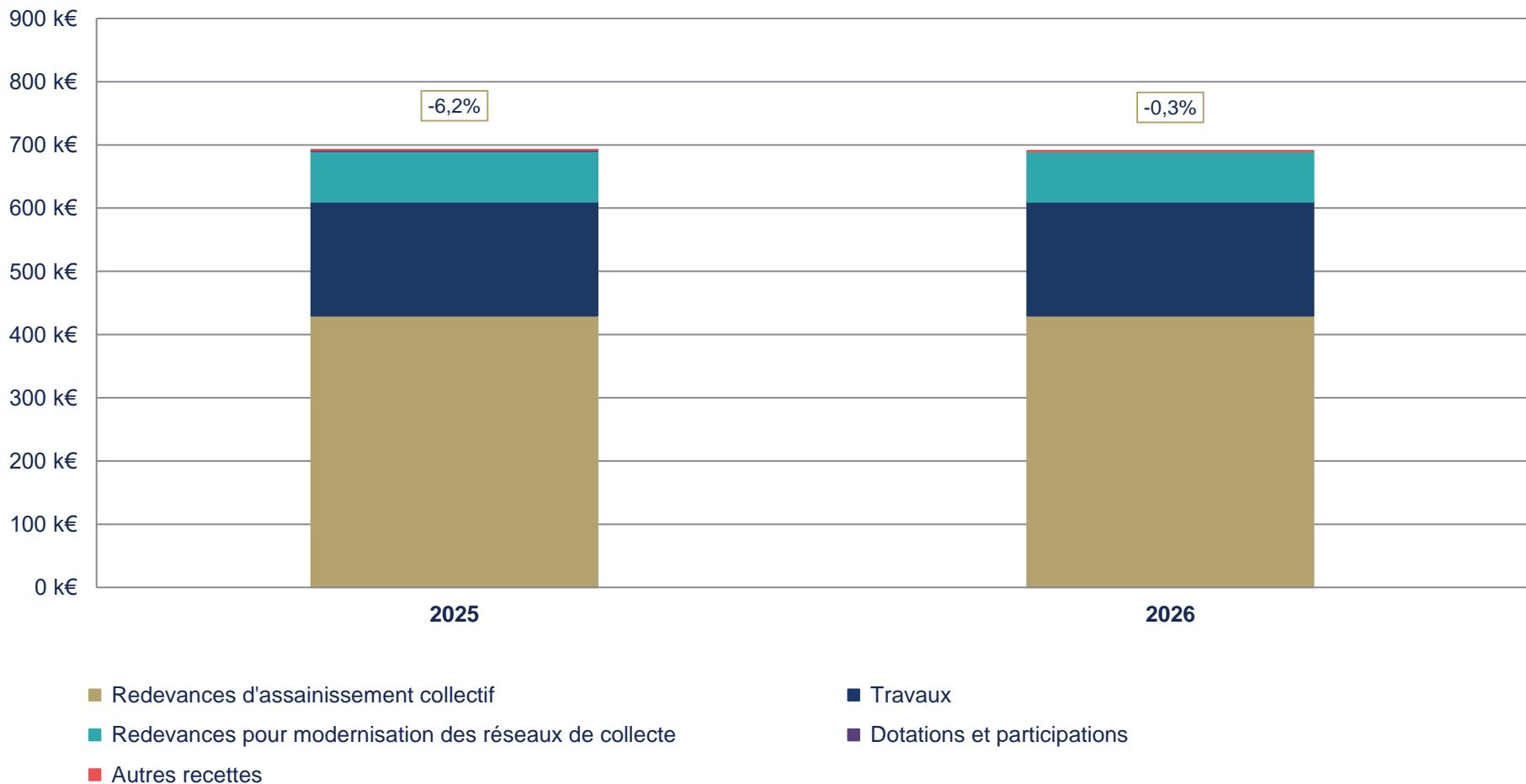
Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2025

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025
(hors produits de cession)



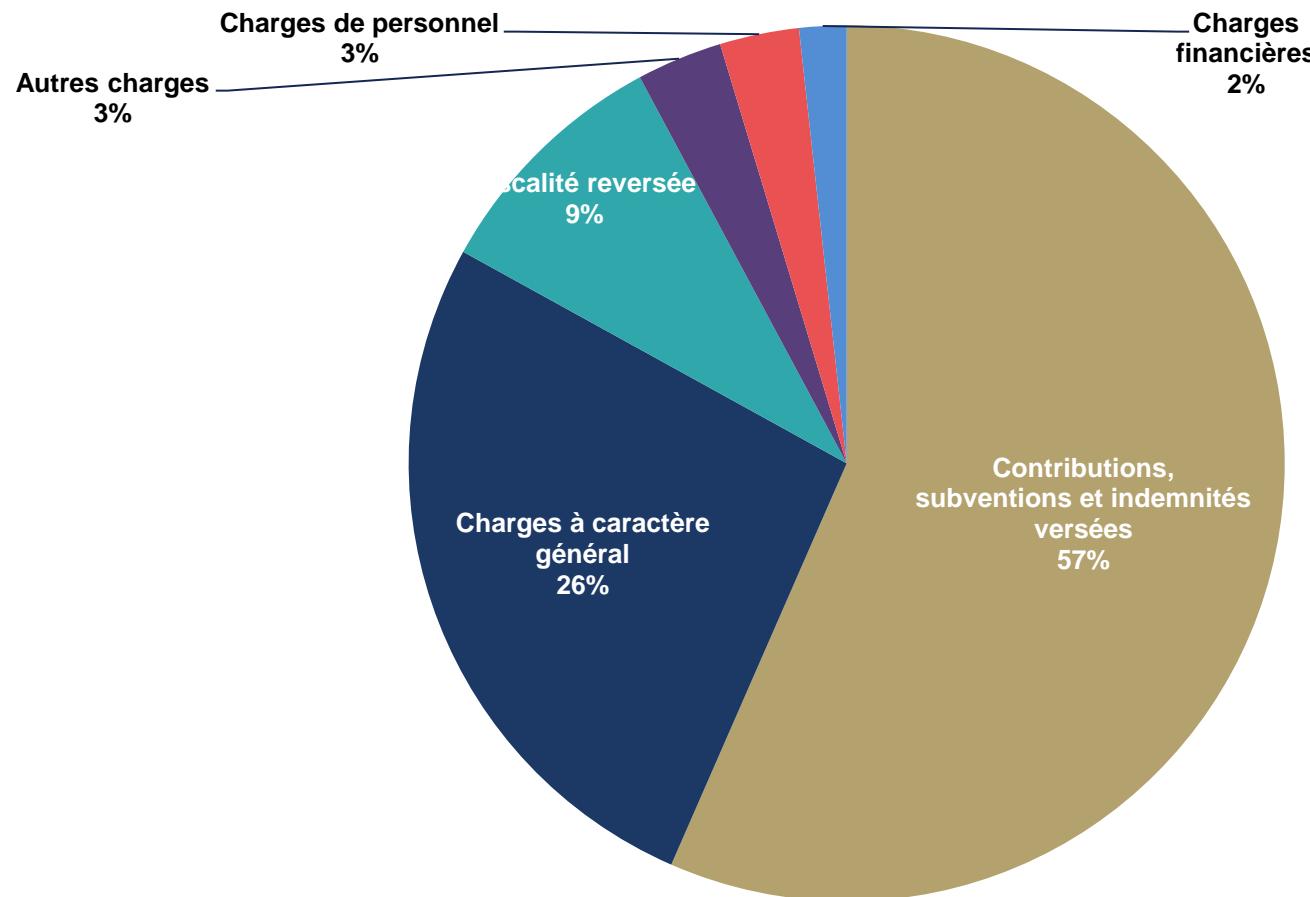
Les recettes réelles de fonctionnement en baisse depuis 2024

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



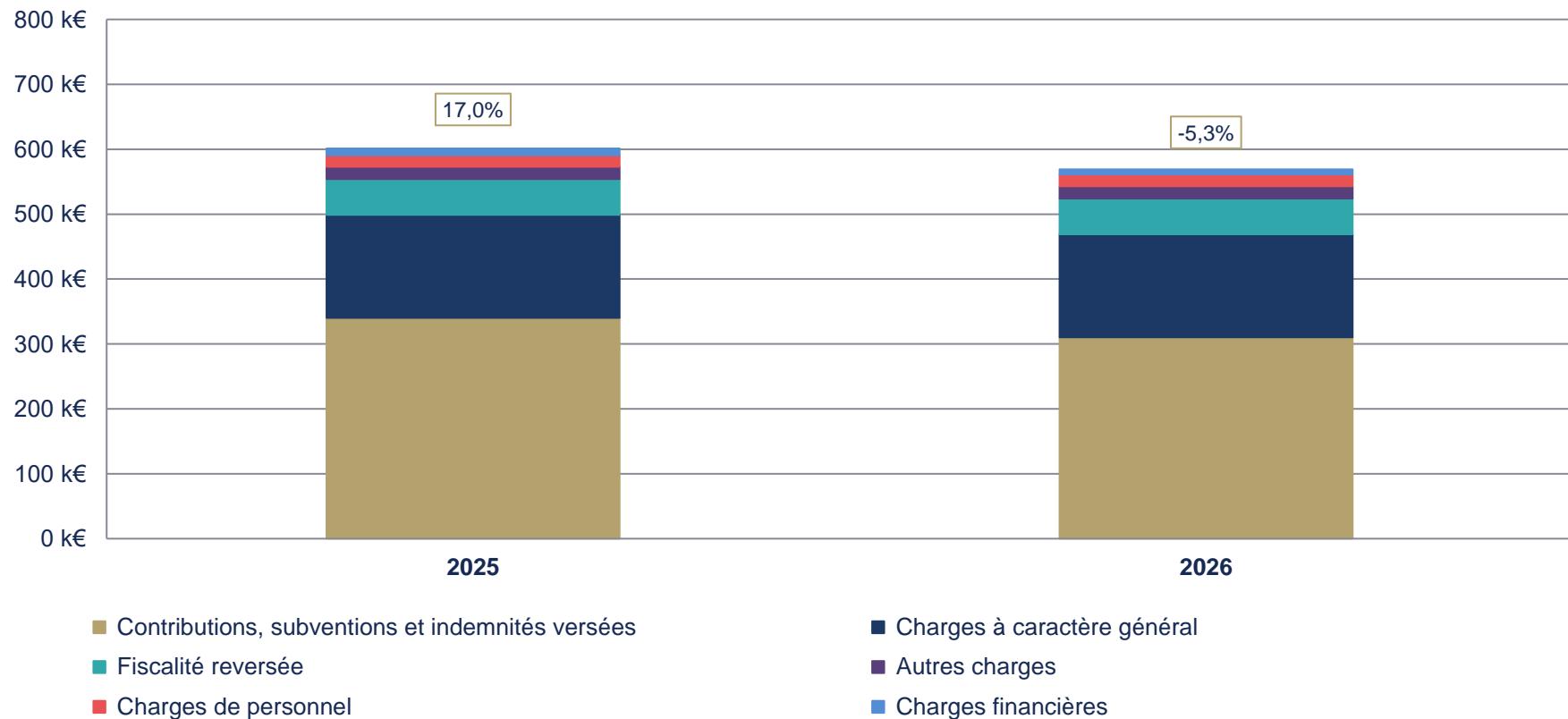
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025



Les dépenses de fonctionnement en recul entre 2025 et 2026

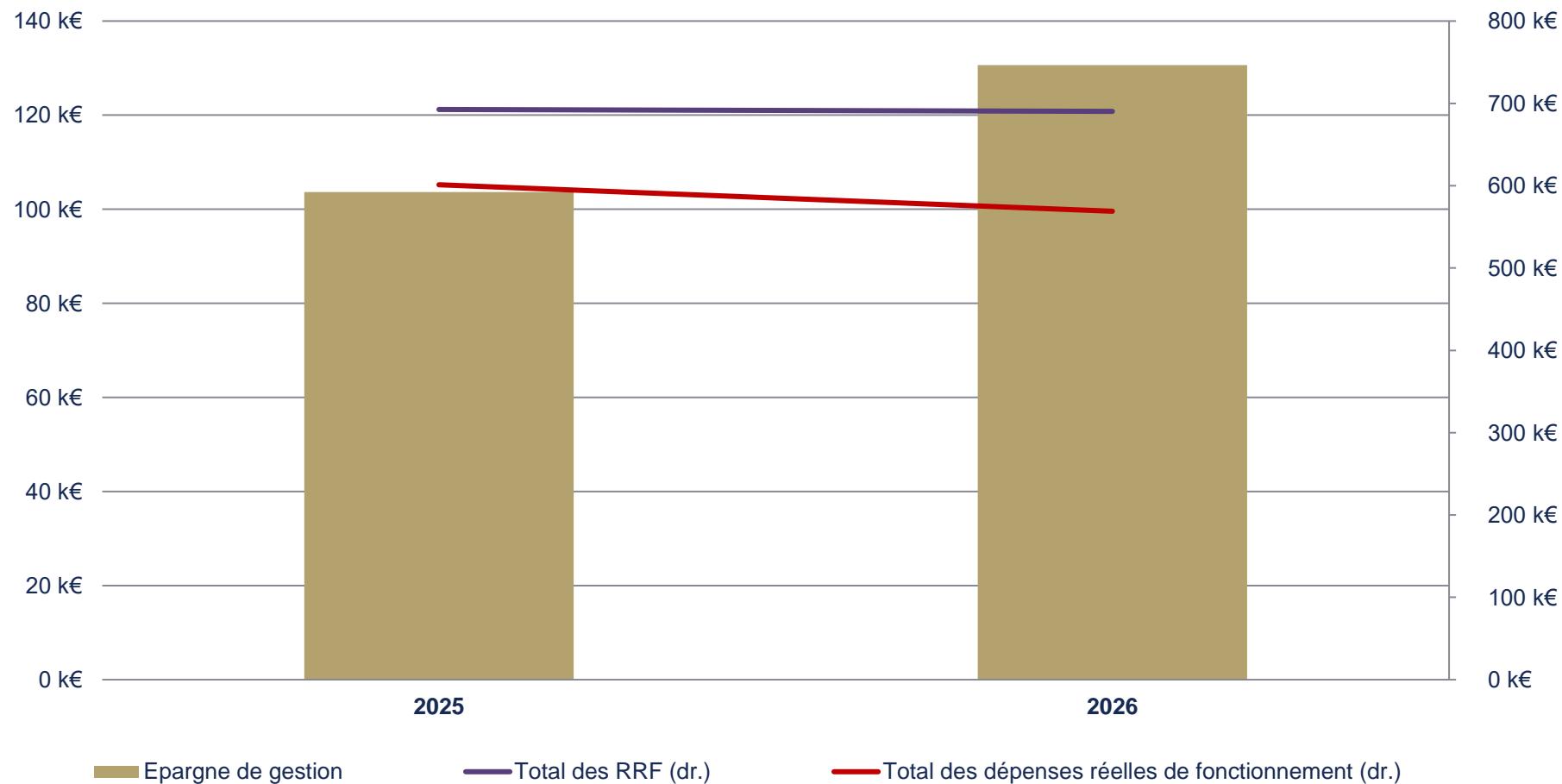
Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



2024 et 2025 hausse importante du remboursement à Réseau 31 sur la Station.

Comparaison des trajectoires des dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de l'épargne de gestion



Proposition d'investissements 2025 – 2026 selon le schéma

Libellé	2025	2026
Diagnostic eaux parasites et travaux	10 000	10 000
Postes de relèvement	164 000	0
Route de Fabas gravitaire 1ère partie – scénario 2a	3 213	
Sautic partie côte scénario 10	108 000	0
Ventes de foncier DECOSET SCI GERIC SAS VALJEAN	0	
ZAD Dourdenne vers extension future-scénario11 ou autre scénario	0	180 000
Total dépenses programme	285 213	190 000
Total recettes programme	309 140	42 354
Coût annuel	23 927	- 147 646

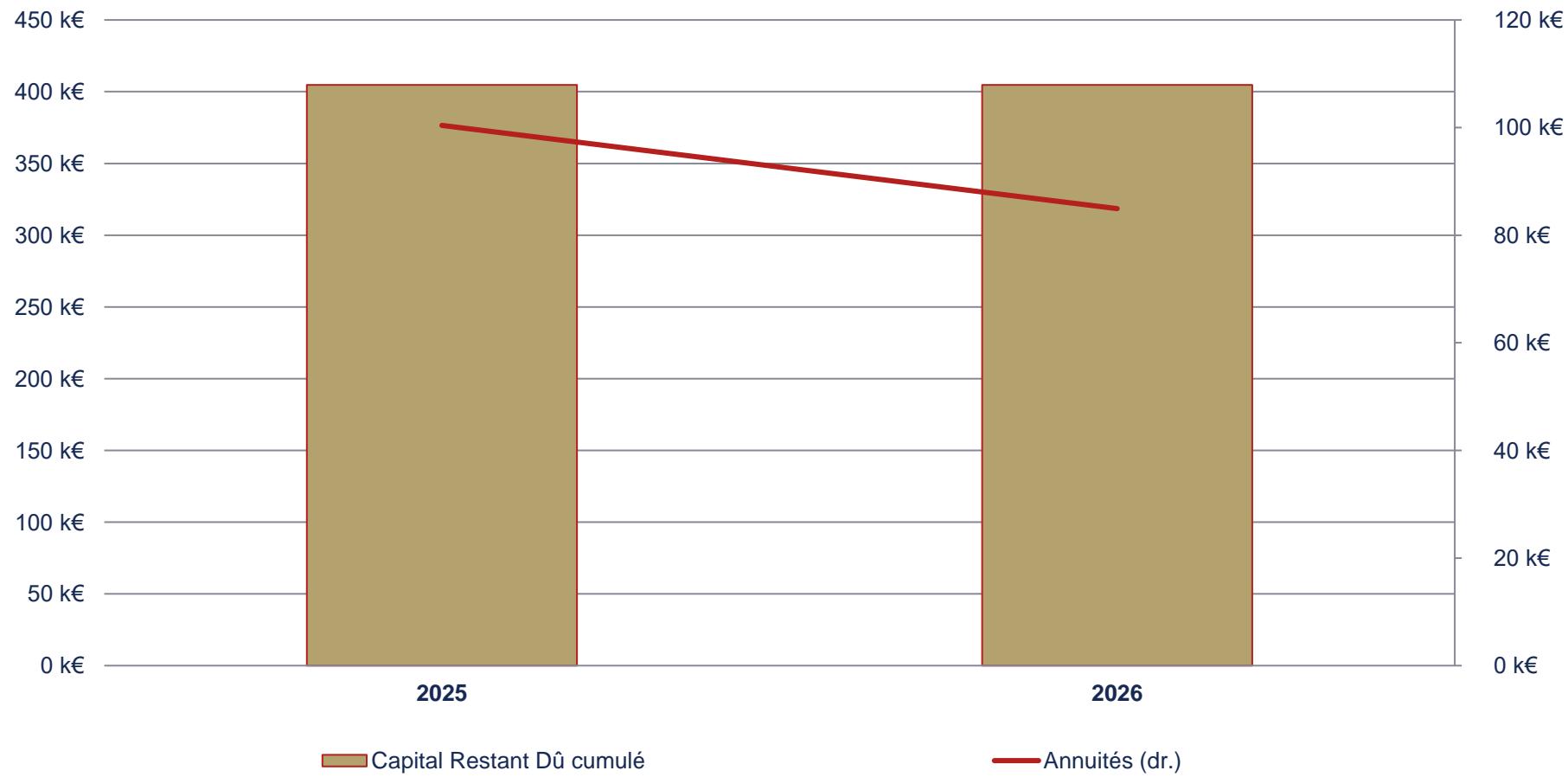
De 2020 à 2024 = 2 130 086 € de travaux

Le financement des dépenses d'équipement

	2025	2026
PPI à financer (A)	285 213	190 000
<i>Epargne nette</i>	3 273	45 731
<i>FCTVA</i>	151 140	42 354
<i>Subventions</i>	158 000	0
Total des recettes (B)	312 413(*)	88 085
Utilisation des excédents (A-B)	0	101 915
(*) Recette vente terrains		

La dette et le recours à l'emprunt: pas d'emprunt prévu sur la période

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Les données de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	100 401.44 €	24 980.38 €	75 421.06 €	0.00 €	0.00 €	894 713.66 €
2021	100 401.44 €	22 599.10 €	77 802.34 €	0.00 €	0.00 €	819 292.60 €
2022	100 401.44 €	20 132.62 €	80 268.82 €	0.00 €	0.00 €	741 490.26 €
2023	100 401.44 €	17 577.77 €	82 823.67 €	0.00 €	0.00 €	661 221.44 €
2024	100 401.44 €	14 931.21 €	85 470.23 €	0.00 €	0.00 €	578 397.77 €
2025	100 401.44 €	12 189.39 €	88 212.05 €	0.00 €	0.00 €	492 927.54 €
2026	84 936.01 €	9 349.08 €	75 586.93 €	0.00 €	0.00 €	404 715.49 €

3 emprunts :

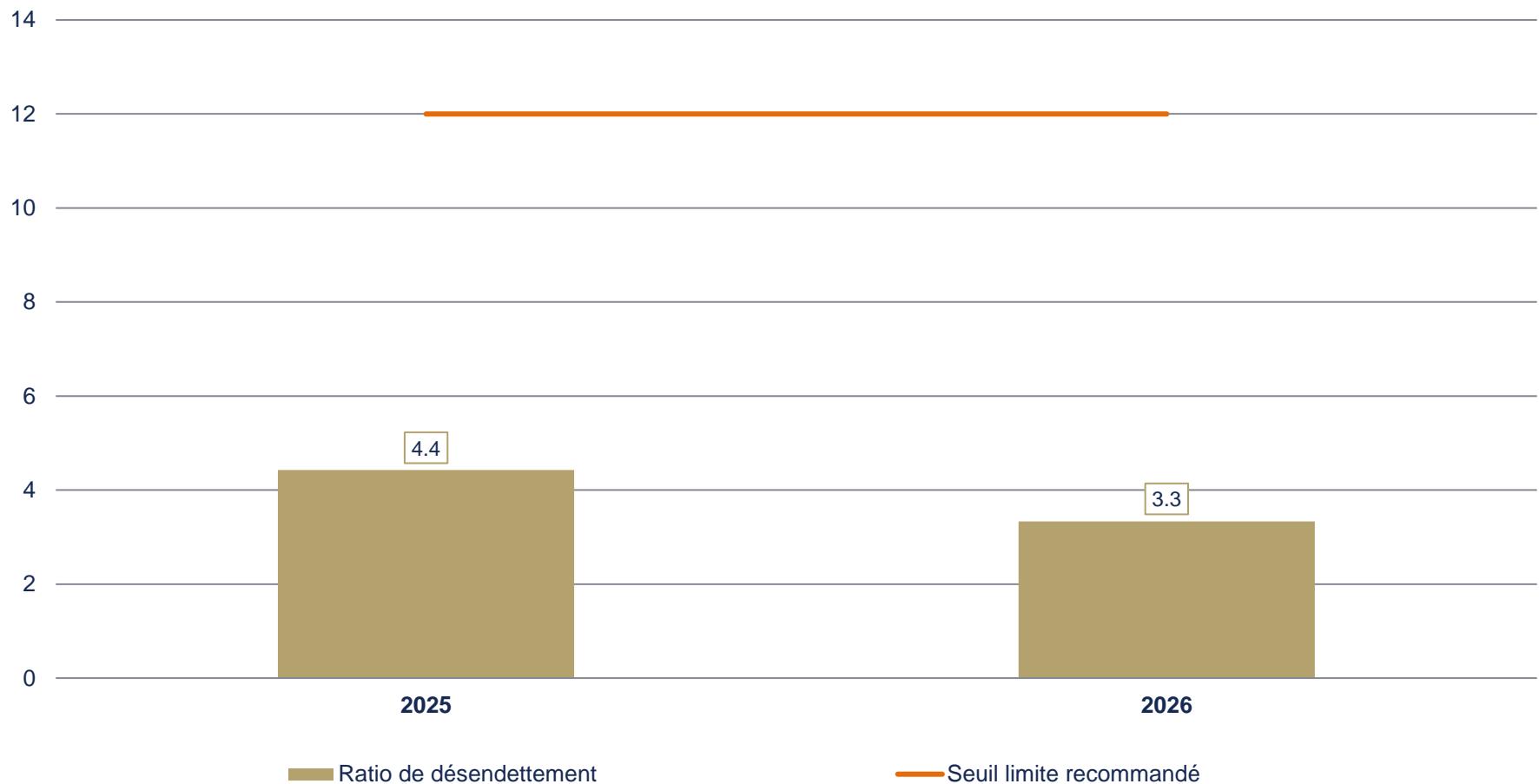
1 à terme en 2025 – capital 220 000 € - annuité 15 465 €

1 à terme en 2028 – capital 700 000 €

1 à terme en 2036 – capital 400 000 €

Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement (en années)



Tarifs - proposition au débat

	2024		2025	
	Proposition	Pour 120 m3	Proposition	Pour 120 m3
Prix au m3	1.62	194.40	1.65	198.00
Redevance fixe annuelle	62.50	62.50	65.00	65.00
Coût pour 120 m3		256.90		263.00
Augmentation pour 120 m3				6.10 €

Sur la base d'un volume traité identique à 2024, cette augmentation de 2 % sur le m3 et de 4 % sur la redevance fixe annuelle, par parallélisme avec l'eau potable, générerait une recette supplémentaire de 16 515 €

Budget photovoltaïque

Les résultats 2024

Fonctionnement	2024	2023
Dépenses	16 267.55	18 610.17
Recettes	24 597.48	26 345.70
Report	0.00	0.00
Résultat	+ 8 329.93	+ 7 735.53
Investissement	2024	2023
Dépenses	60 290.06	15 375.00
Recettes	23 110.53	24 830.39
Résultat N	- 37 179.53	+ 9 455.39
Report N - 1	+ 43 684.53	+ 34 229.14
Résultat cumulé N	+ 6 505.00	+ 43 684.53

Les travaux d'équipement de PV sur 3 nouvelles toitures (IEN, Petit Gymnase, Police ont été autofinancés par la recette de revente d'électricité.

Eléments complémentaires

Boulodrome	2019-2020	2021	2022	2023	2024
Produit de la revente	24 775 €	11 386 €	10 138 €	8 667 €	9 222 €

Le nettoyage des panneaux permet une meilleure production.

Ecole JDLF	2019	2023	2024
Facture d'énergie	23 965 €	24 867 €	24 302 €
Consommation facturée à la commune	151 798 kW	67 158 kW	73 981 kW
	Prix kW 0.16 €	0.37 €	0.33 €
Revente Soit		17 519 kW 1 051 €	18 164 kW 1 089 €

Sur l'école JDLF : la modification du chauffage participe à l'économie de consommation

Eléments complémentaires

8 mois de l'année

Local Police – 49.86 % de la consommation prise en charge par les PV

2022		2023		2024		Production PV
Consommation	Prix	Consommation	Prix	Consommation	Prix	
6 592 kWh	1 620.25	5 036 kWh	2 206.30 €	2 915 kWh	1 002.36 €	129 injectés au réseau
Prix kW	0.1453		0.338224		0.19808	

Petit Gymnase – 35.32 % de la consommation prise en charge par les PV

2022		2023		2024		Production PV
Consommation	Prix	Consommation	Prix	Consommation	Prix	
13 798 kWh	3 560.00	14 100 kWh	6 344.04€	9 022 kWh	3 147.22 €	3 326 injectés au réseau

I.E.N. – 55.86 % de la consommation prise en charge par les PV

2022		2023		2024		Production PV
Consommation	Prix	Consommation	Prix	Consommation	Prix	
8 065 kWh	1 876.45	6 846 kWh	2 945.22 €	3 291 kWh	1 130.74 €	2 591 injectés au réseau

Conclusions d'orientations

Ainsi, pour son budget 2025, Fronton poursuit les orientations suivantes :

- dérouler le programme politique 2020-2026 pour entretenir, développer la Ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours modéré à l'endettement
- Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de perspectives renouvelées d'inflation et des ambitions de développement des politiques publiques
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes quand cela est possible
- Conforter le partenariat avec la CCF pour une recherche continue d'efficience collective de gestion des services publics
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des Frontonnais.